



Master ENJEU

Promotion : **2023 - 2024**

Date du Jury : **Septembre 2024**

**Outiller une politique jeunesse départementale
par le projet, l'exemple d'un dispositif de
soutien aux initiatives des 12-25 ans.**

**Marion
VANDENEECKHOUTTE**

Remerciements

Mes remerciements vont également aux intervenants et à l'équipe enseignante du Master ENJEU, dont Virginie Muniglia, Patricia Loncle, pour la qualité de leur accompagnement, les contenus et positionnements de cette formation.

J'aimerais remercier particulièrement Damien Boone, tuteur attentif et pertinent, qui m'a apporté la confiance et les ressources nécessaires.

Merci à l'équipe des « formé·e·s », étudiantes, camarades solidaires dans nos parcours, nos quêtes de légitimité professionnelle, nos retours critiques ou nos questionnements de recherche. Merci à elles et eux également de laisser une place de choix au partage de l'expérience dans la démarche d'apprentissage.

Merci à mes collègues et accompagnateurs du Département, les animateurs et coordinateurs rencontrés, pour leur générosité, leurs engagements auprès des jeunes, et leur ouverture réflexive.

Merci à Andrea Gaidano, partenaire d'une expédition périlleuse hors de nos zones de confort respectives, pour sa présence, son regard tout neuf de designer, et ses questions.

Merci enfin à mes amis et proches, qui ont eu un rôle à jouer - parfois malgré eux - dans mon engagement en formation et dans ce travail de mémoire. Même Till, pour le courage et l'inventivité dont il m'invite à faire preuve chaque jour.

Sommaire

Introduction	1
Cadre théorique et références.....	2
Méthode et implication	4
Ce qu'il faut savoir sur la Bourse à projets jeunes	6
Problématique, registres d'analyse et annonce du plan	6
1 Première partie. Un dispositif pour soutenir les projets des jeunes : effets attendus et adaptations.....	9
1.1 Rendre les jeunes autonomes	10
1.1.1 L'autonomie : une attente et un prérequis.....	10
1.1.2 Reconnaître le besoin d'accompagnement.....	12
1.1.3 L'institution accompagnatrice.....	14
1.2 Rendre les territoires plus dynamiques grâce l'engagement des jeunes.....	18
1.2.1 Des définitions et des attentes imprécises	18
1.2.2 Soutenir ou non les projets de mobilité et de loisirs	19
1.2.3 Le rayonnement et la communication comme contreparties.....	21
1.3 Soutenir directement l'initiative des jeunes	24
1.3.1 Repérer et contourner les projets de structures.....	24
1.3.2 Distinguer le projet autonome ou accompagné, un choix institutionnel.....	25
1.3.3 Entre orientation et soutien inconditionnel de l'initiative des jeunes.....	26
Conclusion de la première partie.....	27
2 Deuxième partie. Une politique qui choisit et promeut l'outil projet : un enjeu d'encadrement des pratiques	29
2.1 Le projet : réflexe, outil, référentiel	30
2.1.1 Cadre référentiel d'action et matrices cognitives	30
2.1.2 Formules et images : les conditions de production de l'outil	31
2.1.3 Valeurs et normes : des balises pour le Département	34

2.2	Les jeunes et le projet	35
2.2.1	Des collectifs et contextes qui influencent la participation des jeunes	35
2.2.2	Le projet comme un moyen rentable pour l’insertion et la construction de soi	37
2.3	Les professionnels, le projet, et le Département	39
2.3.1	Marc : le projet pour créer du partenariat.....	39
2.3.2	Fabian : le projet pour encadrer	40
2.3.3	Seb : le projet pour engager	41
2.4	Conclusion de la deuxième partie	43
3	Troisième partie. Construire une politique pour la jeunesse : enjeux stratégiques et organisationnels du dispositif.....	45
3.1	Une politique prise entre une approche globale et une image positive des jeunes	47
3.1.1	Les différentes instances et documents cadres pensés en transversalité	47
3.1.2	Des difficultés à investir toute la jeunesse et ses problématiques	48
3.1.3	L’image positive des jeunes comme outil démonstratif	49
3.2	Entre un besoin de partenaires et un besoin de proximité avec la jeunesse.....	50
3.2.1	Un développement hétérogène en fonction des contextes territoriaux.....	50
3.2.2	La proximité comme impératif de la politique jeunesse.....	51
3.2.3	La mobilisation contrastée des acteurs locaux	53
3.3	Usages de l’outil, espaces d’engagement et de transformation	54
3.3.1	La Bourse au croisement de différents enjeux	54
3.3.2	Des négociations et ajustements autour de valeurs partagées ?	56
	Conclusion générale	59
	Bibliographie.....	I

Liste des sigles utilisés

ACM : accueil collectif de mineurs

ADIJ : association départementale d'information jeunesse

ASE : aide sociale à l'enfance

CA : conseil d'administration

Caf : caisse d'allocations familiales

CMJ : conseil municipal de jeunes

CNAF : caisse nationale d'allocations familiales

CRIJ : centre régional d'information jeunesse

CTG : convention territoriale globale

CTJ : convention territoriale jeunesse

DEJS : direction enfance jeunesse et sports

INJEP : institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

MJC : maison des jeunes et de la culture

MPT : maison pour tous

PJJ : protection judiciaire de la jeunesse

PMI : protection maternelle et infantile

SDJES : service départemental de la jeunesse, l'enfance, et les sports

Introduction

« Que les jeunes soient acteurs, qu'ils fassent des projets ! » : ainsi raisonnait l'un de nos objectifs. J'étais en stage dans le service des politiques jeunesse du Département de l'Isère, participante à une expérimentation pour l'un de ses territoires, et il me fallait développer le dispositif menant à un tel résultat. Ainsi les choses étaient formulées par notre élue et nos directeurs, sous-entendu que pour atteindre ce but, paradoxe de l'injonction à l'initiative, ce serait à nous de faire en sorte que les jeunes se bougent eux-mêmes. D'où vient cette idée et le besoin récurrent que les jeunes fassent des projets ? J'ai tiré le fil de cette question naïve, avec l'envie de construire un travail d'exploration ancré dans le terrain, depuis ce Département et son territoire. L'entrée de cette recherche s'est alors faite par un dispositif déjà implanté depuis quelques années, parmi l'ensemble des outils qui composent la politique en direction des 12-25 ans : la Bourse à Projets jeunes.

Depuis 2021, la Caf et le Département, en tant qu'acteurs des politiques jeunesse, souhaitant conjointement « favoriser l'engagement citoyen et les initiatives des jeunes et de valoriser leurs projets »¹, s'unissent pour apporter un soutien financier pour la réalisation de projets portés par les jeunes. Cela prend la forme d'une bourse. Chaque année, les jeunes candidats déposent leur dossier sur une plateforme dédiée, avant que leur candidature soit instruite par un des jurys organisés dans l'un des Territoires du Département². Les projets soumis à l'appel à projets peuvent recevoir une aide allant jusqu'à 3000 euros. Une pluralité d'acteurs, des institutions, de structures associatives ou de collectivités, en territoires et à l'échelle départementale, interviennent dans le dispositif, du processus de construction et de décision jusqu'à sa mise en œuvre et sa « valorisation ». Tous interviennent pour et autour d'un dispositif qui affiche, dans son règlement, les objectifs suivants : favoriser l'autonomie des jeunes ; accompagner les parcours des jeunes en favorisant leurs expériences pour qu'ils trouvent leur place dans la société ; rendre les territoires du département plus dynamiques grâce à ces initiatives portées par les jeunes ; et proposer ce dispositif comme un levier d'action pour les acteurs dans la mise en œuvre d'une politique jeunesse sur les territoires.

J'ai pour ma part été associée à certaines étapes de l'édition 2024 de la Bourse. De ces objectifs ambitieux, je suis arrivée à observer une mise en œuvre en terrain complexe. Mon questionnement

¹ Dans le Règlement intérieur de la Bourse aux Projets Jeunes, approuvé en commission permanente du Conseil départemental du 8 décembre 2023 et en Commission d'action sociale de la Caisse d'Allocations Familiales du 24 novembre 2023.

² Le Département de l'Isère est compartimenté en 13 territoires. Au sein de chacun d'entre eux, une Maison accueille les services locaux et déconcentrée et les usagers. Comme l'ensemble des politiques familiales, sociales, culturelles ou d'aménagement, la politique jeunesse se décline en Territoire. Les agents identifiés pour piloter cette politique au niveau infra-territorial sont appelés référents jeunesse.

sensible de départ résulte alors d'un manque de lisibilité. Le dispositif évolue croissant d'année en année, il n'a pas été l'objet d'une évaluation globale, aucune étude d'impact n'est commanditée, et ce n'a pas été l'objet de cette recherche. Ce que j'ai voulu comprendre, ce sont les mécanismes, systèmes et valeurs qui sous-tendent le déploiement de cette action. Je dois ajouter que l'appréhension d'un dispositif de soutien aux projets des jeunes, comme outil de politique jeunesse, est venue s'insérer dans le cadre de mon expérience passée et actuelle. Passée, car le projet d'enfants ou de jeunes, et plus largement la pédagogie de projets, sont des outils largement plébiscités et transmis dans un des milieux professionnels où j'ai travaillé et que j'ai étudiés, celui de l'animation socio-culturelle et de l'éducation populaire. Et plus récente, car je suis entrée dans l'animation territoriale puis sur ce terrain par des angles techniques : construire un dispositif, un projet, élaborer de la méthode innovante et efficace. Un peu de recul sur ces différents terrains m'a rendu chaque fois visibles des liens entre les pratiques, la nécessité de choisir des outils, et les croyances associées en leurs vertus. Cela explique peut-être la spontanéité de mon questionnement de départ. La première question a été de savoir ce qu'il se passe en territoire quand on déploie la démarche d'appel à projets jeunes, avant même de chercher à savoir en quoi cela en fait une politique. Demander et obtenir la Bourse ne va pas de soi pour les jeunes. Déployer la Bourse ne va pas de soi non plus pour le Département, cela demande des aménagements et de l'investissement dont on ne dispose pas toujours, pour des résultats qui peuvent décevoir. Qu'est-ce qui a poussé l'institution à choisir cet outil, pour répondre à quels objectifs, et dans le cadre de la construction de quelle politique jeunesse ? Ma problématique principale est de savoir en quoi le financement des projets des 12-25 ans est un outil qui permet de se positionner ou de développer l'action publique territorialisée en faveur des jeunes sur ce territoire. En utilisant le soutien aux projets jeunes comme un outil de développement de sa politique jeunesse, comment les acteurs et institutions sont-elles en mesure de se positionner et quels sont les structures, contraintes ou enjeux à l'œuvre ?

Cadre théorique et références

Ce travail de mémoire se propose d'explorer ce micro-dispositif comme un phénomène situé, bien qu'on en retrouve des équivalents à d'autres échelles de politiques dites de jeunesse. Ces démarches et les enjeux qu'elles soulèvent pour les jeunes ont été recensées et analysées dans la littérature. On retrouve les premières traces d'une telle politique en France dans les années 1960, avec le Prix d'encouragement à l'initiative des jeunes lancé par Maurice Herzog, alors Haut-Commissaire à la jeunesse et aux sports, qui « a posé les bases de ce type de dispositifs en invitant les jeunes à réaliser des projets individuels et collectifs et à concourir, considérant que cela leur permettait d'assumer des responsabilités et de faire l'apprentissage de leur rôle social » (Becquet et Stuppia, 2021a). D'autres dispositifs lui ont succédé, dans la même logique, depuis les politiques

européennes d'Erasmus + jusqu'aux très petites échelles, associations locales, communes ou petites collectivités. L'attribution de financements aux projets forme un panel d'outils, aux côtés de démarches participatives à l'initiative des institutions. Mais cela sans pour autant reconnaître des démarches d'engagement des jeunes plus informelles, ou protestataires (Becquet et Stuppia, 2021b). Dans un registre normatif, ces dispositifs peuvent être employés dans une recherche d'adhésion à une politique locale, ou pour développer l'employabilité des jeunes (dynamique à laquelle les jeunes peuvent activement prendre part). On y retrouve également la question de l'autonomie, centrale à un certain nombre de politiques de jeunesse (Cicchelli, 2011). Cette autonomie est perçue comme opposée à une certaine forme de dépendance qui serait négative, elle vient questionner la notion d'accompagnement ou le soutien attendus de la part des adultes, et pourrait être pensée en relation avec l'indépendance matérielle et financière à laquelle n'accède pas la jeunesse (de Singly, 2000). L'autonomie, reliée ici à la capacité à intégrer un projet comme forme d'intégration citoyenne, peut être une compétence à acquérir (Cichelli, art. cit.). Dans les compétitions sélectives valorisant leurs initiatives, les jeunes vont acquérir des compétences (Nouvelot, 2011), et vivre l'expérience du projet dans une visée d'insertion professionnelle (Verzat, Trindade-Chadeau, et Toutain, 2017a). A l'instar des Junior Associations, et autres dispositifs de soutien institutionnalisés à l'engagement des jeunes (Rizet, 2010), (Maunaye et Poisson, 2017), on suppose dans la Bourse à Projets du Département une dimension pédagogique, assumée, avec une valorisation du parcours et des acquis et de cette dimension apprenante de la part même des jeunes. La forme donnée à l'appel à projets comporte alors un risque de scolarisation de l'engagement, autant que la garantie d'un accès conditionnel (Rizet, art. cit., Loncle, Becquet). On sait donc que le dispositif peut cacher différentes visées, de l'émancipation au contrôle social, tracer le contour de la jeunesse, en tant que destinataire d'une politique publique, qui devient alors une catégorie transversale légitime de l'action publique (Labadie, 2007) et peut produire des effets inattendus.

Le regard que je porterai empruntera des outils à l'analyse des politiques publiques, dans l'idée de recourir à un cadre théorique pour penser ce qui structure les comportements des agents et acteurs, comme ce qui structure le dispositif dans sa dimension politique. Le dispositif s'inscrit dans le cadre des politiques de jeunesse territorialisées, que l'on pourrait positionner au croisement de la vision des jeunes, de la vision du territoire, mais surtout inscrit dans un espace politique et organisationnel, parmi les « systèmes locaux d'action publique » (Loncle, 2011). Il s'agira donc d'inscrire cette recherche dans le champ de la sociologie de l'action publique (Lascombes et Le Galès, 2018). L'observation de la Bourse à Projets m'amène à reconnaître une pluralité d'acteurs, privés ou publics, agissant conjointement tout au long du processus qui nous concerne ici, de la négociation entre cadres et élus à l'accompagnement des jeunes qui eux-mêmes agissent en s'inscrivant dans la démarche. Il s'agira donc de considérer l'action publique comme la résultante

de configurations multiples (Commaille, 2019). Les acteurs peuvent opérer des choix stratégiques, et leurs comportements peuvent être modélisés à partir de positions, systèmes et enjeux qui leurs sont propres. Face au dispositif, j'ai d'abord cherché à identifier des marges de manœuvre, c'est-à-dire des stratégies de contournement ou de détournement des contraintes exercées par les structures, les normes, les institutions. Me centrer d'abord sur le dispositif et ses effets m'a amenée ensuite à en chercher le sens pragmatique - résolution de problèmes -, et la « naturalité » - cet outil se présente comme étant à disposition et naturellement efficace. Pour mon travail d'analyse j'ai utilisé en complémentarité des outils de l'approche cognitive des politiques publiques (Muller, 2000). Et puisqu'il a été question de définir les contours d'une politique territoriale de soutien des jeunes, j'ai mobilisé un récent travail d'enquête sur la manière dont se développent les politiques départementales de jeunesse et la littérature associée (Moalic et Parisse, 2022a).

Méthode et implication

Mon analyse se base sur des entretiens, une étude documentaire, et l'observation participante de réunions et échanges³. J'ai circonscrit ma recherche dans l'axe de déploiement de la Bourse sur un territoire du Département, de manière verticale donc, depuis le « central » - élu du Conseil Départemental - vers les agents, les animateurs et les jeunes du Territoire Voironnais-Chartreuse. C'est le territoire où j'ai effectué une partie de mes missions et où j'ai participé aux réunions et jurys. Cette circonscription lors du recueil de données a donc mené à une meilleure compréhension des liens entre différents échelons d'actions sur un même dispositif. J'ai aussi pu mobiliser des données quantitatives relatives à des projets jeunes menés sur des territoires différents et entretenu des agents référents d'autres territoires isérois, exerçant un rôle similaire sur le dispositif, à des fins de comparaison ou pour une meilleure compréhension.

J'ai choisi comme méthode de recueil de données l'entretien semi-directif, qui est supposément le cadre de la production d'une parole réflexive, d'une forme de savoir détenu par les acteurs sur l'objet de ma recherche. Celui-ci suppose une réflexion vigilante sur la distance entre moi et l'interviewé, qui est une forme de rapport social. Ce rapport peut influencer le discours, parce que la personne interrogée a des représentations sur ma recherche et anticipe mes attentes, ou parce que l'entretien est pris dans des relations de domination - notamment ici liées à l'institution que je

³ La documentation est composée de documents de travail interne, d'évaluation ou de formalisation du dispositif, des documents de communication ou de contractualisation externe, des présentations de projets, bilans et évaluations. L'observation a eu lieu dans des réunions internes de coordination du dispositif, de présentation dans des réseaux de partenaires à l'extérieur du Département, et dans les échanges en ligne par mail ou sur le site dédié au dispositif sur lequel les jeunes déposent le projet et où les instructeurs interviennent par le biais d'une messagerie. J'ai observé et participé à deux jurys. Les 16 entretiens semi-directifs ont été menés avec la même grille auprès de différents acteurs du dispositif : 1 élu, 4 coordinateurs ou chargés de mission du Département ou de la Caf, 3 agents du Département en Territoire et 1 coordinatrice de collectivité territoriale partenaire, 3 accompagnateurs professionnels de jeunes et 4 jeunes ou groupes de jeunes ayant participé au dispositif et reçu la Bourse pour un projet mené en 2023. Les prénoms des personnes interrogées ont été changés, pour ne laisser apparaître que leur fonction.

peux représenter malgré moi et à des rapports de financeur-financé, évaluateur-évalué. D'autant que j'ai parfois été placée dans un rôle de pair, en immersion en situation de travail.

Pour constituer mon panel, j'ai d'abord répertorié tous les acteurs et groupes d'acteurs concernés à différents niveaux des structures et institutions impliquées dans la Bourse. Pour avoir une idée large avant de resserrer sur des questions précises, et pour pouvoir trouver des éléments saillants ou créer du sens en confrontant ces différents discours, j'ai défini un minimum d'entretiens nécessaires à réaliser avec des acteurs occupants différentes fonctions dans la mise en œuvre de la Bourse à projets jeunes. À certaines échelles du dispositif – Conseil Départemental, services du Département, Territoire, structure ou projet soumis ou réalisé – j'ai pu entretenir l'unique acteur concerné. À d'autres échelles, il m'a fallu sélectionner parmi de nombreux protagonistes, notamment parmi les animateurs ou les jeunes. Dans une approche organisationnelle du dispositif d'action publique, deux logiques m'ont aiguillée dans la constitution de mon échantillon.

La première logique se réfère aux caractéristiques professionnelles des enquêtés, de leurs structures, et aux caractéristiques des projets soutenus relativement aux critères de la Bourse. Interroger, par exemple, des jeunes ayant porté un projet de manière « autonome », autant que de manière « accompagnée ». La seconde logique pourrait être désignée par les liens, elle est une forme de déambulation de proche en proche. En effet, lors des réunions et entretiens, des acteurs m'ont vivement renvoyée vers d'autres personnes. Comme s'ils se devaient de m'aider, mais sans que je leur partage une hypothèse de recherche et bien que je me refuse à entrer dans une posture normative ou évaluative de la Bourse. Comme si en m'aiguillant ils jouaient leur rôle, qui consiste à animer le lien entre les acteurs des politiques locales de jeunesse. Comme s'il leur fallait démontrer une forme d'engagement dans « des rapports de concurrence et de coopération, dont le territoire local est le théâtre privilégié » (Demazière, 2008). Ainsi j'ai considéré que certaines de ces recommandations étaient aussi des interprétations de ma question de recherche, et des indicateurs sur les rôles et importances attribuées à chacun, sur les relations entre acteurs, et donc sur la manière dont devrait se dérouler le dispositif selon la personne interrogée. J'ai ainsi par exemple entretenu un animateur désigné comme l'exemple type d'un usage détourné de la Bourse, et un autre désigné comme ayant une manière idéale d'accompagner les jeunes à venir chercher la Bourse. Concernant les autres données, outre la documentation que j'ai cherchée ou que l'on m'a fournie, mon journal a retracé les échanges et discours auxquels j'ai eu accès en tant qu'observatrice et participante. Impliquée, donc, il m'a fallu identifier sans cesse cette implication, définir mes liens avec les personnes et prendre en compte ce qui aurait pu produire des biais ou interprétations.

Ceci explique que le choix des entretiens et de la manière dont ont été récupérées les données a été un positionnement théorique et de recherche, et que j'ai construit ma problématique au fil de la construction de ces entretiens et de l'écriture du journal. Ma démarche reste soumise aux aléas

et à la temporalité de mon stage, donc empirique, et ce recueil de données est certes partiel mais suffisamment diversifié.

Ce qu'il faut savoir sur la Bourse à projets jeunes

Au démarrage du premier mandat de l'actuel Président du Département, apparaissent des engagements en faveur de la construction d'une politique jeunesse départementale transversale. Cinq ans après, en 2021, apparaît la Bourse à Projets Jeunes. En tant que dispositif d'appel à projets destiné aux jeunes, elle tente de se développer dans des dimensions multiples de la politique jeunesse territoriale. Elle s'inscrit notamment en marge de financements plus conséquents à destination des structures dites de jeunesse, sous la forme d'un appel à projets intitulé « subvention territoriale jeunesse », et s'appuie sur les mêmes réseaux et logiques d'acteurs en territoire pour soutenir son implémentation. Construite entre le printemps et l'automne 2021, par une chargée de mission du Département, un élu jeunesse, des directeurs, et en concertation avec certaines grandes structures partenaires, la Bourse a vu sa première édition se déployer en 2022. Elle a été montée avec la Caf, qui co-finance les projets accompagnés, tandis que le Département finance des projets autonomes. Les projets dits « accompagnés » sont des projets collectifs à l'initiative des jeunes, portés administrativement et financièrement par une personne morale (collectivité territoriale ou associations : structure jeunesse, club sportif, association d'habitants, junior association, ...). Les projets dits « autonomes » sont des projets individuels ou collectifs portés administrativement par un jeune ou son représentant légal, ou par un ensemble de jeunes regroupés en association. Les jeunes qui déposent des projets doivent avoir entre 11 et 25 ans et résider le territoire - ou au moins la moitié d'entre eux s'il s'agit d'un groupe. La sélection des projets s'opère sur les critères communiqués dans les outils de diffusion du dispositif et sur la plateforme, outil numérique de gestion accessible aux candidats et aux jurys. En 2022, 72 projets de jeunes ont été soutenus, 94 l'ont été en 2024, sur un ensemble de 140 demandes déposées par des jeunes. L'enveloppe budgétaire allouée au dispositif par le Département est de 100 000 euros, et d'autant du côté de la Caf. Les principaux acteurs du dispositif ont des rôles différents. Les élus, directeurs et chargés de mission ont des rôles de décideurs, pilotes et diffuseurs, ils définissent les financements, les orientations et construisent le règlement. Les agents du Département que sont les référents jeunesse, et les coordinateurs de dispositifs locaux que sont les chargés de coopération CTG ou les responsables jeunesse dans des collectivités, sont en principe diffuseurs et jurés. Les accompagnateurs de jeunes, professionnels ou non, suivent les candidats et portent parfois avec eux des projets.

Problématique, registres d'analyse et annonce du plan

Ce mémoire vise à effectuer l'analyse socio-politique d'un micro-dispositif local d'action publique. Il s'agit de dégager, à travers le discours et l'expérience des différents protagonistes, les

objectifs, la trajectoire, le positionnement du Département – qu’il soit symbolique ou travaillé dans la réalité d’un système local - en faveur des jeunes et des structures de son territoire. L’analyse qui suit doit m’amener à comprendre en quoi le financement des projets des jeunes est un outil qui peut permettre à un Département de se positionner. Par positionnement, j’entends à la fois un mode de prise de décision politique concertée et éclairée, autant que la consolidation d’une place pour le Département, dont découle un ensemble d’effets et où s’agrègent des relations d’acteurs. Il peut s’agir d’une prise de position consciente et stratégique ou d’une construction de fait, dans et par l’action et ses conséquences. L’hypothèse du positionnement du Département en faveur des jeunes est aussi celle de l’institution elle-même, lorsqu’elle considère la Bourse comme un levier, donc un outil, de développement de sa politique jeunesse. Mon travail vise à l’emprunter, et à la questionner dans une perspective critique.

Dans ma recherche, il a vite été question de l’observation, implicitement partagée par certains acteurs de la politique Départementale, de décalages entre objectifs annoncés, pratiques et résultats autour du financement des projets-jeunes. Des effets attendus vers un registre d’explication plus complexe, pour moi, il a toujours été question de dépasser le simple stade du constat. Il s’agissait d’aller plus loin : si on sait qu’il ne s’agit pas (que) de l’engagement des jeunes, mais que l’on maintient l’usage de ce dispositif, dont les biais peuvent être mis en lumière, quels sont les enjeux qui structurent les choix des acteurs et qui contribuent à faire exister ce type de Bourse à l’initiative ? Je suis donc passé par différentes étapes, et registres d’analyse, qui deviennent complémentaires et qui s’appuient les uns sur les autres. Dans ce mémoire, j’expose mes réflexions en passant par ces trois dimensions et échelles différentes : le dispositif, un contexte plus global et une approche stratégique et institutionnelle.

La première partie étudie le dispositif en lui-même, les pratiques relevées sur le terrain, les attentes et l’engagement des protagonistes. Il s’agit de comprendre quel est le statut de l’initiative jeunesse parmi les objectifs, les effets et les impacts du déploiement de la Bourse. Financer les projets des jeunes permettrait de rendre ces derniers autonomes, de transformer les territoires, de mobiliser les acteurs pour construire la politique jeunesse. Dans la mise en œuvre du dispositif, ces effets ne sont en fait pas vraiment atteints. Cela est reconnu par les acteurs du Département, qui s’accordent toutefois sur les bienfaits d’une méthodologie de projet, et sur un impact positif pour le partenariat en développement. Bien que les Bourses à projets soient parfois assimilées à des dispositifs de participation et d’engagement des jeunes, on voit ici qu’elles ne sont pas utilisées en ce sens par les élus qui décident ou les agents de l’exécutif qui coordonnent les projets.

La seconde partie fait le lien entre ces constats et une approche cognitive des politiques publiques : dans quel contexte notre Bourse s’insère-t-elle et que nous dit-elle des politiques de jeunesse, des pratiques des jeunes ou des professionnels qui les encadrent ? Ce recul est une hypothèse pour expliquer comment et pourquoi une institution peut vouloir soutenir les projets des jeunes. A

travers les traces relevées dans ma recherche, je vois que ce choix, pas toujours explicite, de soutenir le projet en tant que tel, renverrait à une image de la jeunesse positive fantasmée, et au projet comme outil et objet de promotion de cette jeunesse et surtout d'une certaine vision du monde.

La troisième partie, plus exploratoire, porte une analyse qui se situe au niveau stratégique de la structure porteuse, dans un registre plus institutionnel et administratif. Je vois que si pour le public - jeunes, structures accompagnatrices, partenaires - la volonté de positionnement du Département donne lieu à des ajustements, ou tout du moins à des négociations, la construction des politiques jeunesse est un enjeu sur lequel le Département souhaite prendre la main par des moyens communicationnels et organisationnels. La Bourse est un dispositif parmi d'autres démarches axées sur la citoyenneté et le loisir, un instrument qui traduit la volonté de mobiliser des agents dans une animation de proximité. Elle tend alors à s'adresser directement aux jeunes, dans un rapport différent à la médiation habituellement exercée avec les animateurs jeunesse et de prévention. La Bourse est ainsi le support de la construction sur le terrain et sur le vif d'une politique jeunesse territorialisée.

1 Première partie. Un dispositif pour soutenir les projets des jeunes : effets attendus et adaptations

Pourquoi développer une Bourse à projets jeunes à l'échelle départementale, si ce n'est pour soutenir directement les initiatives des jeunes de 12 à 25 ans, qui vivent et s'engagent sur ce territoire ? Ce dispositif local se présente comme un outil au service de la jeunesse, favorisant son épanouissement, à travers le soutien à son engagement. Un dispositif ouvert, et valorisant pour les jeunes. On pourrait d'abord considérer cette Bourse à projets au croisement de deux logiques : l'engagement des jeunes, sous forme individuelle ou collective, et qui peut prendre plusieurs formes (militante, associative, entrepreneuriale) ; et la participation des jeunes, cette fois du point de vue de l'organisme ou de l'institution qui la sollicite et l'encadre.

Quels peuvent-être alors les objectifs d'un tel dispositif ? Pour la littérature qui analyse ces démarches, ils peuvent être divers, tant pour les jeunes que les institutions. S'il s'agit de participation, notons d'abord que « la volonté de « faire participer » peut désigner des objectifs radicalement opposés, allant de l'opération de communication à la recherche d'une démocratisation des modes d'élaboration des politiques publiques, en passant par l'encouragement à l'activité associative » (Carrel, 2017). Dans la lignée des traités relatifs aux Droits de l'enfant ou des politiques européennes de jeunesse, le choix de la participation des jeunes semble s'être imposé dans l'esprit des acteurs éducatifs (Richez, 2012). On peut considérer la participation des jeunes, comme la participation citoyenne en général, dans une perspective démocratique. L'appel à participer peut renvoyer à « une volonté générale de modernisation des systèmes, de renforcement des interventions publiques mais surtout de légitimation des acteurs publics, on peut aussi considérer que ce mécanisme porte en germe une démarche de renforcement des droits des populations » (Loncle-Moriceau, 2008). On reconnaît également à la participation le pouvoir de développer, chez les participants, un « ensemble de savoir et de savoir-faire, qu'ils ont acquis préalablement dans leur expérience quotidienne, professionnelle et militante, ou qu'ils acquièrent en participant » (Nez, 2013). Cette question du développement des savoirs des jeunes est présente dans notre Bourse, comme dimension de l'action des jeunes. Mais ici, pour le Département, il ne s'agit pas de construire un espace dans lequel les jeunes prendraient directement part à la vie démocratique de l'institution ou des territoires. D'ailleurs le terme de participation n'est jamais utilisé, même s'il est toutefois question de « citoyenneté » et de « parcours d'engagement »⁴. Je pourrai donc, à certains moments de mon analyse, rapprocher la Bourse des dispositifs d'engagement des jeunes, et mobiliser cette littérature, mais il faudra

⁴ Règlement de la Bourse à projets jeunes du Département, 2024

prendre des distances avec les représentations et travaux associés aux démarches participatives, ou de démocratie participative.

Dans cette première partie, je vais porter mon regard sur les objectifs et effets du dispositif. Je m'attacherai à expliquer ce qui se joue pour les jeunes et acteurs, vis-à-vis des objectifs principaux de la Bourse, à savoir « favoriser l'autonomie des jeunes ; rendre les territoires plus dynamiques grâce à ces initiatives portées par les jeunes ; [et] accompagner les parcours des jeunes en favorisant leurs expériences pour qu'ils trouvent leur place dans la société »⁵. Je laisserai pour l'instant de côté un autre objectif qui ne porte pas directement sur les jeunes, qui est de « proposer ce dispositif comme un levier d'action pour les acteurs dans la mise en œuvre d'une politique jeunesse sur les territoires »⁶. Ce travail se base sur une enquête et n'est donc pas une évaluation. L'idée est faire dialoguer plusieurs dimensions : les objectifs tels qu'ils sont formulés et déclinés en critères, les actions réellement mises en œuvre (*inputs*), qui peuvent découler d'agencements de la part des acteurs, les effets produits sur les organisations et comportements (*ouputs*), qui peuvent être des résultats attendus ou inattendus. L'idée reste de comprendre ce que veut soutenir le Département, et dans quels buts. Cette première partie se développera dans trois des dimensions de la Bourse : le développement de l'autonomie des jeunes (1.1), l'engagement pour le territoire (1.2), et le soutien de l'initiative individuelle (1.3). Ces objectifs peuvent être soumis à interprétation et créer du dissensus, ou amener les acteurs (institutionnels, jeunes ou structures) à masquer des effets réels ou à redéfinir le cadre de l'action. L'hypothèse est que le développement de l'outil, dans sa dimension méthodologique et organisationnelle, comporte une absence de positionnement clair, tant sur les dimensions de l'engagement des jeunes, que sur les effets attendus pour les publics et le territoire.

1.1 Rendre les jeunes autonomes

1.1.1 L'autonomie : une attente et un prérequis

Les acteurs institutionnels avec qui je me suis entretenue l'évoquent comme un objectif majeur : le dispositif de Bourse à projets doit amener les jeunes vers l'autonomie. De cette autonomie, comment elle se qualifie, en quoi elle consiste, en acte ou en posture, il n'est pourtant pas précisé grand-chose. En toute logique, la question de l'autonomie est centrale quand on parle d'initiative de jeunes. On peut entendre par « initiative » l'action de celui qui, le premier, propose, entreprend, réalise quelque chose de lui-même et par extension une « disposition à entreprendre

⁵ *Ibid.*

⁶ *Ibid.*

par soi-même, à aller de l'avant, à faire preuve de décision. »⁷ Ainsi l'autonomie est une prérogative de la prise d'initiative des jeunes.

L'autonomie peut être entendue comme une composante de la jeunesse, catégorie sociologique. Elsa Ramos (Ramos, 2011), opère les mêmes distinctions que François De Singly (De Singly, 2000), entre autonomie et indépendance, ce sont deux composantes du processus d'individualisation dans notre société. L'indépendance s'observe par des critères objectifs, l'autonomie se définit par des catégories subjectives : « elle renvoie à l'idée que l'individu se donne lui-même ses propres règles ; elle est considérée comme une perception positive de soi, vers laquelle l'individu tend ; c'est donc une catégorie de l'identité, qui implique que l'individu doit participer plus à l'élaboration de ce monde, de l'univers dans lequel il vit. » (*Ibid.*). L'autonomie se présente comme un statut à conquérir, lors de l'accès à l'âge adulte, caractérisé par des étapes que sont la décohabitation, le travail, le couple, la parentalité. Dans les dispositifs d'accompagnement des jeunes, l'autonomie est aussi une compétence. Pour François Galichet, à chaque registre de l'autonomie – appropriation d'une règle, créativité, et réflexivité – correspondent un ensemble de capacités et de compétences, que les individus se doivent de développer. Par exemple la maîtrise de geste et techniques, la capacité à faire des choix pertinents, la « capacité d'improviser à bon escient », à « comprendre et à se faire comprendre », ou une « culture générale permettant de donner du sens à ses pratiques » (Galichet, 2014).

On imagine qu'ici, vu la formulation des objectifs de la Bourse, les jeunes vont acquérir certaines de ces compétences à travers l'expérience du projet. En cela, l'autonomie est une conquête, un but que se donnent les jeunes et que donne la Bourse, une des finalités explicites du dispositif, et même plus largement des politiques jeunesse déployées par le Département. Si cela peut être le cas d'un côté, mon observation montre que d'un autre, les jeunes doivent déjà posséder un certain nombre de capacités pour soumettre une initiative aux jurys de la Bourse. De fait, la Bourse favorise l'autonomie : elle encourage et subventionne les situations dans lesquelles les jeunes font déjà preuve d'une autonomie de statut, et en capacités.

« Ceux qui sont très autonomes, ceux qui sont déjà dans des facilitations administratives, qui sont déjà dans des projets financés ou pas, à côté où ils sont déjà dans des assos, il y a déjà des jeunes très engagés, ça pose un tout petit peu moins de problèmes. Sauf qu'on ne veut pas forcément que ces jeunes-là, parce que ceux-là, j'ai envie de dire, des fois, ils n'ont pas besoin de nos financements pour créer une dynamique. Et on n'arrive pas à capter les jeunes les plus éloignés des services ou de cette volonté de... d'oser proposer un projet de se lancer dans une aventure »

(Pascale, coordinatrice de Territoires, Caf du Département.)

⁷ Définition du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, disponible à l'adresse <https://www.cnrtl.fr/definition>

« Déjà, on se rend compte que ce n'est pas facile d'organiser un voyage. Ça demande beaucoup d'organisation, d'argent aussi. Il faut être un peu autonome pour essayer de chercher toutes les idées, de tout rassembler en une semaine. Parce qu'on ne part pas un mois, on part en une semaine. Donc il faut réussir à tout mettre ensemble. Ça demande beaucoup de choses. [...]»

(Ilona, projet « Catalogne, on arrive ! », MJC du Territoire).

Les acteurs du dispositif en ont conscience : pour eux, l'autonomie est à la fois un statut de départ, c'est-à-dire un minimum requis pour accéder au dispositif, et peut-être un enjeu dans le sens où elle se réfère à des compétences inégalement réparties chez tous les jeunes. Pour l'auteur Vincent Cicchelli, s'agissant des politiques jeunesse, « l'injonction à l'autonomie est la clef de voûte d'un modèle général de socialisation de la jeunesse dans nos sociétés contemporaines » (Cicchelli, 2012). On sait que la Bourse à projets requiert de l'autonomie plus qu'elle ne la développe, notamment dans le financement des projets des jeunes qui se disent et sont appelés « autonomes ».

1.1.2 Reconnaître le besoin d'accompagnement

Effectivement, répondre à la Bourse à projets relève pour le public destinataire, de compétences et de savoir-faire, du champ de l'autonomie et de la prise d'initiative. Elles sont nécessaires à différentes étapes du dispositif, que sont, par exemple : avoir une idée cohérente, la formuler et l'organiser dans le temps, constituer un groupe, s'organiser ensemble, remplir un appel à projets sur un site internet, monter un budget, préparer un jury, le soutenir, réaliser un bilan. Ce sont les étapes que les jeunes sont censés mener en autonomie. Si l'autonomie reste à acquérir, sous-entendu que les adultes⁸ conservent un devoir d'éducation à leur égard, dans mon enquête un accompagnement s'est avéré nécessaire la quasi-majorité du temps. Et cela concerne aussi bien les projets soutenus par le Département en qualité de « projets autonomes », que les projets soutenus par le Département et la Caf – et uniquement la Caf depuis 2024 - en qualité de « projets accompagnés ». L'accompagnement de l'adulte a non seulement pour rôle d'apporter les savoirs et savoir-faire que les jeunes ne possèdent pas, mais aussi parfois un rôle dans la tenue du déroulement du projet. Dans certains projets, on reconnaît que l'idée de départ a pu être soufflée par un parent, une animatrice, un professeur de sport ou compagnon artiste... Les acteurs du Département rencontrés imaginent d'ailleurs très bien le rôle modèle que peuvent jouer les adultes pour les jeunes dans ce dispositif : montrer que c'est possible, ou même simplement expliquer aux

⁸ Ce terme recouvre les acteurs qui prennent une place dans le dispositif, et ne sont pas considérés comme jeunes (rappelons que les « jeunes » concernés ont entre 11 et 25 ans, et peuvent donc être majeurs). Ces adultes peuvent être des parents, amis, professionnels du champ de l'accompagnement des jeunes ou concernés par la thématique dans laquelle se déroule le projet, élus ou cadres du Département en responsabilité sur les politiques jeunesse. Ce peut être plus rarement des pairs, c'est-à-dire des jeunes eux-mêmes, puisqu'au sein des associations formées par des jeunes certains occupent une place d'accompagnateurs.

jeunes ce qu'est un projet. Bien souvent, il est nécessaire que les accompagnateurs se mobilisent pour que les projets se renouvellent, que les dynamiques perdurent dans le temps.

« Entre deux groupes on peut pas être forcément... c'est dur de garder sur le long terme ce groupe-là (...) Après, une fois que c'est fait et qu'eux savent utiliser cet outil, on se dégage du truc. C'est pas qu'on a vocation à organiser ça tout le temps, mais ça n'a pas forcément marché partout où on l'a lancé. Ça a bien marché quand on était là pour l'accompagner, mais après les groupes n'ont pas tenu. »

(Seb, Thomas, Leslie, animateurs Espace Jeunes associatif en milieu rural)

En faisant un état des lieux de l'ensemble des projets déposés sur la Plateforme sur un des territoires, j'ai repéré que 70% des jeunes qui se sont présentés à l'écrit dans la catégorie « autonome » ont mentionné un ou plusieurs accompagnateurs. Et c'est le cas de l'ensemble des projets qui ont été présentés en jury⁹. Lorsque ce sont des projets dits « accompagnés », une équipe ou un professionnel sont présents. Cela n'empêche pas non plus les jeunes de citer d'autres personnes ressources.

« Après les facilitateurs, [...] ça peut être un prof, un CPE, peut être un adulte référent. De toute façon, sur les projets autonomes, notamment de mineurs. De mineurs, il y a un parent. De fait, c'est les parents qui sont les représentants légaux et qui portent la demande. De fait, on voit bien comment les parents, ils sont facilitateurs de la démarche. Du coup, clairement, pour les jeunes, on sent qu'ils ont un accompagnement. »

(Virginie, chargée de mission Bourse à Projets, service jeunesse du Département)

« Pas spécialement au sein du groupe Scout, mais par contre, nous, notre équipe, on a des accompagnateurs. C'est un couple de personnes qui nous suit depuis qu'on a commencé les Scouts. Ça s'appelle les accompagnateurs compagnons. Et donc, ces deux personnes, oui, nous ont aidé un peu à construire le projet. On les informait de ce qu'on allait faire. Ils pouvaient nous dire, faites attention à ça. »

(Alice, « Projet solidaire au Cameroun »)

« Ben ma maman, ma maman elle nous a bien... bon du coup c'était un peu : ben alors là il faut que tu fasses ça... mais j'étais en terminale j'étais pas trop... ça peut être compliqué de remplir un dossier. Du coup elle m'a aidé, dirigée, à savoir ce que je voulais faire... Et pour quelqu'un qui avait de l'expérience avec les enfants, elle nous a aidées. Par exemple, elle nous a donné des livres, des idées d'ateliers. »

(Louane et Alejandra, « Projet de transmission culturelle et linguistique au Mexique : pratiquez l'anglais et le français avec nous »)

⁹ Pour rappel : certains projets déposés par des jeunes ne sont pas éligibles ou sont abandonnés avant les jurys.

On voit donc bien qu'il existe un soutien, un accompagnement qui peut prendre différentes formes : une présence, un support administratif, un apport de ressources ou une orientation. Ces accompagnateurs ont des statuts variés et ne sont pas forcément des professionnels.

1.1.3 L'institution accompagnatrice

L'un des enjeux de la Bourse, dans l'introduction de son règlement, est « d'accompagner les parcours des jeunes en favorisant leurs expériences pour qu'ils trouvent leur place dans la société »¹⁰. L'accompagnement est donc mentionné, et nécessaire. Ne serait-ce que par la force des choses, puisqu'on voit vite que beaucoup des jeunes en ont besoin. Outre les professionnels ou parents, ce sont aussi les agents référents des territoires qui doivent accompagner, comme le leur demande la coordinatrice du dispositif, qui travaille au sein de la direction départementale jeunesse.

« Mon conseil ce serait, dans la mesure de vos possibilités, ben de pouvoir regarder régulièrement les projets qui sont en cours de saisie, pour éviter de se trouver au 28 avril et avoir à faire du lien avec tous les porteurs de projet inéligibles [...] Ou alors, ben de modifier leur projet, avec anticipation, parce que par exemple, un projet inéligible aujourd'hui, en l'état, il peut tout à fait être revu par le jeune pour rentrer dans les clous parce que peut-être le jeune il a pas pris le temps de lire le règlement intérieur et de voir que son projet ne correspond pas aux critères de la bourse. Voilà [...], la proposition ce serait, que ce soit vous en tant que référent jeunesse qui puissiez repérer aussi ces projets-là. Avec l'appui du service, faire travail d'analyse sur pourquoi c'est inéligible, quelle piste autre on peut avoir. Et entrer en relation avec le jeune pour lui expliquer la non-éligibilité. »

(Virginie, chargée de mission Bourse à Projets, service jeunesse sur Département¹¹)

Il y a en réalité deux moments où les référents jeunesse des territoires sont en mesure de contacter les jeunes, pour les accompagner au besoin comme attendu. Le premier c'est la possibilité de consulter les projets en cours de saisie - sans d'ailleurs que les jeunes n'en soient informés au préalable. Le deuxième espace privilégié est le jury.

Les jurys

Le règlement de la Bourse énonce : « Les jeunes seront invités à venir présenter leur projet lors d'un jury local. Ces jurys locaux seront composés à minima d'un agent de la CAF pour les projets accompagnés et d'un agent du Département pour les projets autonomes. À ces jurys seront conviés d'autres participants : élus, jeunes anciens bénéficiaires du dispositif, partenaires locaux... »¹² L'étude du projet et son potentiel soutien par la bourse seront

¹⁰ Règlement de la Bourse à projets jeunes du Département, 2024

¹¹ Réunion des référents jeunesse du Département et de la DEJS, carnet d'observation, 30 janvier 2024.

¹² Règlement de la Bourse à projets jeunes du Département, 2024

conditionnés à la présentation effective du projet par le jeune ou groupe de jeunes, lors du jury. »¹³ Le jury est un passage impératif pour les jeunes. Chaque territoire organise à minima une demi-journée de jury (jusqu'à deux jours pour le Territoire de l'Agglomération pour lequel un grand nombre de projets sont déposés). La plupart des territoires organisent un jury conjoint avec la Caf, bien que les attributions de financement soient décidées séparément, selon le type de projet (autonome ou accompagné). En plus de la Caf, sont présents des acteurs de la jeunesse des Territoires concernés, partenaires identifiés par les référents du Département, et souvent coordinateurs ou référents jeunesse territoriaux. Une structure labellisée Information Jeunesse à l'échelle départementale a également été invitée à placer un de ses professionnels informateurs à chaque jury organisé en territoire. Pour le Département les consignes sont claires : « *Il n'y a ni notes attribuées, ni classement. Ces jurys sont une occasion de dialoguer avec les jeunes. C'est pour eux le moment de « défendre » leur projet, de repartir avec des contacts, des conseils ; c'est aussi un entraînement dans l'exercice d'une présentation orale. Pour les membres du jury c'est une opportunité de rencontre avec des jeunes de leur territoire. Ce temps permet de mieux cerner l'intérêt du projet, de demander des éclaircissements, de travailler avec les jeunes la contrepartie attendue si le projet n'est pas d'intérêt général. Ce dialogue doit permettre au jury in fine d'adapter le montant de l'aide proposée à l'intérêt perçu du projet pour les jeunes dans leur parcours et pour le territoire. C'est aussi l'occasion de parler de nos institutions.* »¹⁴

Pour mon travail, j'ai assisté aux discussions de présélections des projets, j'ai préparé avec les jurys avec agents et partenaires concernés, et assisté à ceux de mon Territoire. J'ai également échangé avec des acteurs d'autres jurys (sur l'agglomération), et avec des cadres du Département qui avaient également assisté aux jurys.

Dans un article sur une expérimentation menée auprès de jeunes dits vulnérables qui participent au programme Envie d'Agir¹⁵, on repère des difficultés d'accompagnement des jeunes pendant les passages en jury : « Ce n'est pas tant la nature du projet ou le niveau de responsabilité du projet qui comporte un risque pour le candidat qui se présente devant un jury, mais le niveau d'investissement personnel dans le projet et le sens qu'il prend dans son parcours de vie. »

¹³ *Ibid.*

¹⁴ Support interne d'aide à l'instruction des jurys, Département, 2024.

¹⁵ Lancé en 2004 par le ministère de la Santé, de la Jeunesse, les Sports et la Vie associative, en coopération avec le Conseil National des Missions Locales, le programme « Envie d'agir fédère deux dispositifs complémentaires permettant aux jeunes de s'engager dans un parcours progressif et formateur de prise d'initiative et de responsabilité : Projets jeunes et Défi jeunes. » Décliné jusqu'en 2010, sur tout le territoire national, par les services déconcentrés, il a permis d'accompagner par des bourses les projets des 15-30 ans, à vocation d'intérêt général ou à vocation professionnelle. La recherche-action menée (Lesaunier, Gavarini, et Roy, 2011), a permis d'observer les effets leviers et freins à l'engagement des jeunes dans ces démarches de projets, notamment ceux et celles plus isolés, « ayant moins d'opportunités ».

(Lesaunier, Gavarini, et Roy, 2011). L'auteure repère bien une angoisse des jeunes, un risque d'abandon ou de déception en cas de refus du jury. Pour les jurés, c'est prendre le « risque d'une évaluation superficielle », et donc un positionnement difficile entre pédagogue et expert : les jurys sont parfois tiraillés entre différents niveaux d'interprétation du projet. Ça a été aussi le cas dans mes observations.

Les référents jeunesse doivent « ouvrir leur carnet d'adresses » aux jeunes, les orienter vers des organismes compétents. Ils doivent savoir les questionner précisément pour les aiguiller et les amener vers ce à quoi ils n'auraient pas pensé eux-mêmes : les astuces pour partir à l'étranger en groupe, les façons de s'organiser entre jeunes, des règles inclusives pour un jeu de société, des publics à accueillir dans des matchs de basketball... Les agents doivent aussi être experts, et poser sur le projet un regard évaluateur avisé, notamment parce que certains projets ne sont pas compréhensibles ou évaluables dans leur version écrite. Les référents jeunesse doivent être des évaluateurs experts, mais pédagogues, à l'écoute, soutenant pour des publics considérés comme fragiles, qui sont reçus dans un cadre qui pourrait les mettre en difficulté.

« À un moment donné on lui a dit non, je suis désolé, va te renseigner, (...) C'est marrant parce qu'il avait l'air d'avoir une sacrée expertise, tu le lâches n'importe où dans la montagne le mec, il meurt pas, mais par contre cet aspect-là, législation tout ça... mais bon c'est pas grave, on l'a quand-même reçu, il s'est posé des questions (...) je me suis renseigné quand-même pour lui dire : tu as vu je me suis intéressé à ton projet, je suis allé voir la législation, et là on peut pas. »

(Florent, référent jeunesse en Territoire du Département)

« Il ne faut pas les prendre en traite, c'est une posture éducative, d'interpellation. [...] J'ai des territoires qui me disent « on n'a pas le temps pour l'accompagnement », mais c'est le nerf de la guerre sur ce dispositif. Nous on propose un financement, mais on reste dans la philosophie d'être dans du conseil, de l'éducatif »

(Virginie, chargée de mission Bourse à projets, Direction jeunesse du Département)¹⁶

Cependant, on sait que les postes de référents jeunesse en territoire sont peu définis. Ces postes ont été créés en même temps que la politique jeunesse du département, à partir de 2016, dans le cadre du développement de ce qu'on pourrait appeler une « politique intégrée de jeunesse » (Hbila, 2021), c'est-à-dire en proximité avec les collectivités locales, les publics, les acteurs qui sont censés « couvrir » le territoire pour que chaque jeune puisse potentiellement bénéficier d'un accompagnement. En réalité ces référents n'ont pas de fiche de poste, pas de formation préalable spécifique ni de direction hiérarchique dédiée à la jeunesse, et sans moyens uniformes. Leurs missions de développement des politiques jeunesse et d'accompagnement des jeunes dans le cadre

¹⁶ Échanges lors de la préinstruction des projets déposés sur la Plateforme, carnet d'observation, début mai 2024.

de la Bourse sont finalement déployées de manière disparate, selon les configurations territoriales et les sensibilités propres.

« Mais moi, je ne m'attendais pas, en les connaissant, en sachant le contexte de travail des collectes dans les territoires, je ne m'attendais pas à ce qu'ils fassent un vrai job d'accompagnement pour les jeunes, tel que je peux le voir et le concevoir dans une MJC, dans une maison de quartier, dans un point info jeunesse. C'est pas leur formation ils ont pas le temps et puis vraiment en fait il le il y a un truc c'est pas leur ADN professionnel du coup ça a donné un truc très... Enfin, moi, je le trouve très institutionnel »

(Stéphanie, chargée de mission, Direction jeunesse du Département)

Mais alors que les agents sont mobilisés pour s'adresser aux jeunes, les orienter, les accompagner du mieux possible, les pilotes du dispositif évoquent le rôle des structures jeunesse partenaires. S'agissant d'accompagnement, on leur reconnaît, voire on attend d'elles, qu'elles prennent une place importante.

« Un animateur de moyenne montagne, en rentrant de congés m'est revenu dessus : il y a des jeunes éloignés, ils ne viennent pas chercher ce dispositif, ils ne peuvent pas. [...] Oui, mais c'est leur travail, nous on ne peut pas faire le boulot à la place des structures jeunesse, si vous pensez que des jeunes sont éloignés, allez les chercher. »

(Virginie, chargée de mission Bourse à projets, Direction jeunesse du Département.)¹⁷

« Les jeunes les plus éloignés des politiques publiques de toute initiative, en fait, il faut aller les chercher c'est vraiment un travail. Et c'est un travail que font pas mes collègues en territoire que nous on fait pas ici parce que là pour le coup c'est pas notre boulot de faire ça. »

(Stéphanie, chargée de mission, Direction jeunesse du Département).

On voit que les référents jeunesse sont plébiscités, ainsi que les professionnels des structures jeunesse, car le lien, le « chaînon manquant » entre les jeunes et la Bourse de l'institution doit être incarné, mais les acteurs ne sont pas toujours aptes à le faire.

Conclusion partie 1.1

Développer une Bourse à projets pour rendre les jeunes autonomes ? L'autonomie est un objectif du dispositif Bourse à Projets, une sorte de caution, d'attendu classique du soutien à l'initiative, comme dans beaucoup de politiques jeunesse, notamment dans ce Département. Malgré tout, les acteurs ont bien conscience que l'autonomie est un prérequis, que si elle s'acquiert, c'est au fil de l'expérience au contact des autres, notamment des adultes. Dans ce contexte un accompagnement est essentiel, sous différentes formes. Je me suis donc demandé dans quel mesure cet accompagnement pouvait être valorisé : il n'est pas reconnu financièrement par le

¹⁷ Échanges lors de la préinstruction des projets déposés sur la Plateforme, carnet d'observation, début mai 2024.

dispositif, il doit aller de soi, qu'il s'agisse ou non de professionnels. Faute de quoi, on demande à des agents non formés d'assurer ce travail en proximité : est-ce dans l'espoir qu'ainsi ils se forment eux-mêmes et prennent une place sur le territoire auprès du public, ou est-ce pour pallier un besoin non anticipé de la part de jeunes supposés autonomes ? Je ne peux pas considérer que l'autonomie des jeunes soit un effet du dispositif, cela reste un idéal à atteindre, un cadre pour le public. L'effet principal ici, c'est d'abord une forme de mobilisation directe ou indirecte des acteurs pour rendre les jeunes plus autonomes. Sans pour autant reconnaître pleinement les besoins et spécificités de ces accompagnateurs, ni les inégalités d'accès des jeunes à ces accompagnateurs ou à d'autres ressources.

1.2 Rendre les territoires plus dynamiques grâce l'engagement des jeunes

1.2.1 Des définitions et des attentes imprécises

L'attente est forte, du moins dans les discours des deux institutions Départementales, et dans leurs communications internes communes, en ce qui concerne l'impact des initiatives des jeunes sur leurs territoires. La forme que doit prendre cet impact n'est pas ce qui ressort en premier. Ce qui est important, c'est plutôt l'engagement que vont prendre les jeunes dans cette démarche. Parmi les thématiques plébiscitées lors des échanges entre agents du Département : "Engagements citoyens / initiatives jeunes et accès à des pratiques (sport, culture) ; permettre aux jeunes d'être considérés comme des acteurs ressources dans le territoire ; comprendre et accompagner la notion d'engagement et de citoyenneté chez le jeune »¹⁸. Ou pour l'écu, parmi les axes de la politique jeunesse :

« Cette fameuse convention-cadre, enfin on l'avait appelé comme ça au début, pour rassembler tout le monde, discuter, et puis faire des choix politiques sur les grands axes, ce qu'on avait fait c'était rapprocher les jeunes du monde professionnel, l'engagement citoyen, et l'engagement tout court enfin la citoyenneté »

(Vice-Présidente en charge de l'enfance, la famille, la jeunesse et les sports du Département)

La notion d'engagement est assez large pour y glisser des pratiques et phénomènes très éloignés. Y apparaît ici la notion de « ressource pour le territoire ». Elle me renvoie à une des visions de la jeunesse, lorsqu'elle est saisie par les cadres de l'institution ou de l'action publique : « celle du « jeune comme ressource » sur lequel repose l'avenir d'un pays, le renouveau républicain ou encore la solidarité intergénérationnelle. » (Becquet et Stuppia, 2021b). C'est un engagement de soi, utile. Tout du moins, dans les attentes du règlement et les critères de la Bourse : l'engagement

¹⁸ Dans un compte-rendu de réunion des agents en mai 2021, avec une recherche sur les axes de travail pour les jeunes.

serait une manière de donner à la société, « pour les autres », selon « l'intérêt général »¹⁹. Donner ici au territoire, le transformer, y créer une place, peut-être pour mieux y habiter ensuite. S'engager serait aussi un moyen de se montrer, aux côtés de l'institution, dans une version positive de sa condition sociale (être jeune). C'est là, nous le verrons ensuite, une attente envers les jeunes lauréats : qu'ils se rendent visibles. L'engagement fait aussi parfois référence à une posture individuelle : une manière dont les jeunes pourraient s'impliquer dans l'expérience, pour se former. Ainsi ils deviennent ressource pour eux-mêmes. Et en matière d'impact sur le territoire, les acteurs nous parlent de « *des retombées en direction d'autres jeunes, et du territoire* », de « *feed back* », et « *retour sur investissements* ». Parfois on demande aux jeunes d'être :

« En phase avec les orientations du Département en matière de politiques jeunesse, et de manière un peu plus globale parce qu'on est les chefs de file de l'action sociale, alors on ne leur demande pas de faire de l'action sociale, mais on leur demande d'avoir quand-même un retour sur leur territoire, ou sur le territoire du Département. »

(Florent, référent jeunesse en Territoire du Département).

Mais souvent, les jurés pilotes de la Bourse sont bien plus flous, et chez tous les adultes avec qui je me suis entretenue, agents ou animateurs, cet impact sur le territoire prend la forme du mot « rayonnement ».

« Y'a aussi un attendu en termes de rayonnement du projet sur le territoire [du Département]. Donc c'est qu'est-ce que ça va apporter [dans notre Département], est-ce qu'il y aura une présentation, est-ce qu'il y aura... une présentation aux familles, aux autres jeunes de la structure par exemple, comment ça va être expliqué, quel impact attendu. S'il y a un message, lequel, et comment ils vont le valoriser au retour de leur projet. Euh ça peut être aussi des engagements solidaires »

(Virginie, chargée de mission Bourse à projets, Direction jeunesse du Département)²⁰

On rejoint ainsi peut-être « de nombreux objectifs qui croisent au passage des problématiques éducatives, sociales et professionnelles, mais aux dépens d'une vision plus politique » (Becquet et Stuppia, Op. Cit.).

1.2.2 Soutenir ou non les projets de mobilité et de loisirs

Pour rappel, les thématiques proposées dans le règlement sont la citoyenneté et l'animation locale, la solidarité internationale, l'élaboration de projets de séjours ayant une portée éducative et citoyenne ou d'intérêt général, l'élaboration de projets culturels et sportifs. Un constat partagé lors des bilans de ces trois éditions de la Bourse à Projets Jeunes indique qu'une large

¹⁹ Termes utilisés entre autres par la coordinatrice dans le webinaire départemental à destination des partenaires, 07/03/2024

²⁰ Réunion de présentation de la Bourse pour les acteurs jeunesse du Territoire, 31 janvier 2024.

majorité des projets que les jeunes soumettent sont en fait des projets de mobilité : séjours de vacances, culturels, sportifs ou éducatifs réalisés essentiellement à l'étranger durant l'été. Pour les éditions 2023 et 2024, selon les chiffres et bilans, entre 69 et 73 % sont des séjours. Bien conscients de ce qu'ils estiment être une surreprésentation de projets auxquels la Bourse n'était pas principalement destinée, les agents du Département restent vigilants.

« Alors, on avoue quand même que les séjours, ce n'est pas ce qui, pour nous, est le plus innovant. Par contre, quand il y a les séjours, vraiment, ce sur quoi on insiste, c'est tout le travail. »

(Virginie, chargée de mission Bourse à projets, Direction jeunesse du Département.)²¹

Certains craignent même, en finançant des séjours de vacances, un « appel d'air » en direction des jeunes du Département qui chercheraient des moyens pour partir. Néanmoins, en l'absence de critère restrictif clair, les jeunes et professionnels présentent leurs séjours pour montrer qu'ils correspondent aux critères de la Bourse. Parmi ces voyages, beaucoup ont bien évidemment une dimension culturelle ou pédagogique : ils sont réalisés en groupe, dans une démarche interculturelle, et de fait, ce sont les jeunes qui s'engagent et apprennent dans leur conception. On retrouve aussi des termes relatifs aux projets pédagogiques des structures qui accompagnent habituellement ces séjours²², comme « l'ouverture culturelle et l'apprentissage du vivre-ensemble »²³. Les jurés, comme les jeunes voient dans ces séjours de nombreux objectifs. Ils sont éducatifs ou relatifs à une formation expérientielle pour les jeunes, ils sont relatifs au montage de projet pour certains agents, comme pour les jeunes.

« Exemple le projet en Égypte, quand on l'a lu on s'est dit les gamins ils veulent partir en vacances. (...) et en fait le jour du jury on s'est rendu compte, grâce à leur méthodo de projets. L'Égypte était un prétexte. Bon c'est clair ils voulaient partir en vacances. Mais ils nous ont montré comment ils se sont organisés, et le montage de projets en lui-même il était parfait quoi ! Le cofinancement, comment ils sont allés chercher des sub²⁴ aussi. Et voilà ils nous ont montré qu'ils se sont débrouillés à deux quoi. Pour avoir l'argent qu'il fallait quoi. »

(Bastien, référent jeunesse en Territoire du Département)

« Ce projet représente pour nous plusieurs objectifs : voyager, apprendre l'espagnol (chose que nous avons commencée avec Duolingo et que nous travaillons de façon assidue), découvrir de nouveaux arts, une nouvelle culture et de continuer notre passion de filmer et photographier avec d'autres modèles et sous d'autres angles de vue. »

²¹ Webinaire départemental à destination des partenaires, 07/03/2024

²² Selon les chiffres trouvés, pour les projets dits accompagnés ce sont 6 séjours sur 7 en 2024 sur mon territoire, et plus de 80% sur l'ensemble des projets accompagnés du Département en 2023.

²³ Bilan interne des projets 2023.

²⁴ Subventions

(Katia et Manon, projet de séjour « Descubriemento artistico »²⁵)

En réalité, partir, vivre une expérience de mobilité, et peut-être la valoriser ensuite, c'est ce que bon nombre de jeunes souhaitent réaliser. Soutenir financièrement ces départs, et plus largement les démarches professionnelles ou individuelles qui les accompagnent, c'est sans doute un besoin partagé par de nombreux acteurs. Alors certains agissent pour tirer le dispositif de Bourse vers ces objectifs.

« Au départ quand ça a été lancé, la Bourse, (...) en tout cas quand ça nous avait été présenté, ils voulaient pas financer les départs en vacances. Le département, la Caf, les deux, je sais plus c'est un peu flou. Mais on a été plusieurs acteurs de terrain à faire remonter c'est ça la demande des jeunes, on a plusieurs qui partent en séjour collectif, il y en a beaucoup qui ne partent pas en vacances, donc voilà on veut travailler la mobilité avec les jeunes, surtout en milieu rural, où on sait que c'est un frein pour des poursuites d'étude, pour la recherche d'emploi. »

(Marc, responsable pôle enfance-jeunesse, MJC du Territoire.)

Nous sommes loin de l'impact sur le territoire du Département, mais chacun s'en accommode. Les jeunes s'arrangent en produisant le document de réponse à l'appel à projets et le bilan attendu. Les jurés s'arrangent quant à eux avec divers moyens de « rayonnement », ou en valorisant la dimension éducative que l'on reconnaît à ces projets de mobilité. Cependant, ces formes d'arrangements et d'appropriation des cadres peuvent produire des débats crispés lors des jurys.

1.2.3 Le rayonnement et la communication comme contreparties

Et qu'en est-il de la solidarité ou de la citoyenneté dans les projets jeunes soutenus par le Département et la Caf ? En dépit des formes de bricolage, cela reste un critère décisif : « Que ce soit pour les projets accompagnés ou autonomes, individuels ou collectifs, il sera attendu un rayonnement du projet (par exemple : essaimage auprès d'autres jeunes, restitution vidéo, temps fort avec une structure locale, ...) ou une contrepartie au bénéfice du territoire (...), ainsi qu'une dimension d'intérêt général ou une portée éducative et citoyenne. »²⁶ Dans mon enquête, j'ai observé les comportements des acteurs et des jeunes, les réponses qu'ils formulent à l'appel, et la manière dont les agents des institutions les orientent concrètement dans les échanges. D'un côté il s'agit de laisser place à la proposition des jeunes, à leur initiative, et donc à leur désir ou à leur créativité. D'un autre, l'outil contraint l'action collective ou individuelle, car au-delà de l'exigence de la forme (technicité, temporalité), il y a des critères qu'il faut interpréter, voire des contreparties qu'il faut fournir. C'est peut-être un des effets de la logique d'appel à projets : un arrangement avec

²⁵ Échanges sur la Plateforme, carnet d'observation, mars et avril 2024.

²⁶ Règlement de la Bourse à projets, 2024

les aspects du projet qui peuvent constituer des freins, selon la représentation que les candidats se font des attentes (Breton, 2014). Ce qu'il faut retenir ici, en matière d'engagement des jeunes sur le territoire, c'est qu'il est moins une participation spontanée et ascendante, « *bottom-up* », mais plutôt une injonction, comme cela est dit ici : une forme de « conditionnalité et de réciprocité » à laquelle se conforment les acteurs.

« [Il m'a dit :] « tu veux mettre une sorte de conditionnalité par rapport à un esprit citoyen de réciprocité, il me dit, mais tu sais, on l'a déjà tenté, ça. Ils vont toujours te trouver quelque-chose, ils vont partir en week-end à Barcelone et puis ils vont te dire qu'ils vont faire une expo photo ». Moi, il me semble que c'est un peu ça qui se passe en réalité. Enfin, en partie. Bien sûr, pas que. Mais en effet, tu vois, tous les retours d'expériences que j'avais, on le vérifie en fait dans le dispositif »

(Stéphanie, chargée de mission, Direction jeunesse du Département)

Dans la Bourse à projets jeunes, la contrainte de réciprocité et d'engagement des jeunes en contrepartie du soutien à leur projet se trouve formulée en termes de « rayonnement ». Dans la plupart des cas, ce rayonnement est une démarche de communication, notamment auprès d'autres jeunes. Cela n'exclut pas que des projets engagent les jeunes concrètement auprès d'autres publics dans une relation d'accueil (festival ou événement artistique ou sportif), ou d'entraide (projet solidaire dans des pays en développement, dons à des associations). Mais il faut toujours que le projet « rayonne ». Ici, rayonner veut à priori dire diffuser, informer, montrer. Une des cases à remplir de l'appel à projet est d'ailleurs dédiée à ce rayonnement, et on y lit diverses propositions de communication : une expo, des outils numériques, un réseau de copains, le public d'une MJC... Certains parlent de « donner envie aux autres jeunes », mais très peu parlent de transmission par des moyens concrets.

« On savait déjà qu'on allait prendre plein de photos, pour garder une trace, c'était conseillé, c'était pas demandé, mais c'était conseillé. Même pour nous on voulait avoir des photos souvenir. Et du coup à Ville, on en avait parlé un peu. Et j'avais vu un autre projet, et eux, pour restituer, enfin pour donner un peu à voir ils avaient fait des power point et tout. Et je me suis dit vu que nous ben c'est un peu du même genre... Et ensuite on a fait un site (...), ce n'est pas trop compliqué à faire. »

(Louane et Alejandra, projet de transmission culturelle et linguistique au Mexique : pratiquez l'anglais et le français avec nous)

Les jeunes répondent à ces attendus aussi par mimétisme, en référence aux autres projets jeunes qu'ils ont pu observer. Certains intègrent cette dimension d'engagement pour les autres au sein de leur projet individuel. C'est le cas ici dans le dossier de ce jeune de 12 ans, passionné de jeux de société, qui défendait une dimension territoriale dans sa candidature écrite - cette dimension n'est pas apparue lors de la présentation orale où j'ai pu le rencontrer.

« Mes motivations sont de réunir les gens autour d'un jeu permettant la réflexion et l'amusement. Depuis tout petit, j'aime créer, et je n'ai jamais réussi à aller jusqu'à l'aboutissement final d'un projet. Ce jeu pour moi est un vrai défi, car il pourrait permettre de réaliser un objectif de vie. Cela pourrait être un tremplin vers un futur métier. Mon projet sera une réussite pour moi si je réussis à sortir un premier exemplaire afin de le présenter aux personnes habitant dans la vallée. Si le jeu plait, je voudrai pouvoir sortir plus d'exemplaires pour que plus de personnes le découvre en le proposant dans les ludothèques. C'est important que le projet se déroule sur mon territoire pour créer des liens. »

(Alexandre, projet La grande Boucle)²⁷

Ce passage, sélectionné parmi d'autres similaires, m'évoque ce que Vincent Chicelli²⁸ nomme « la rhétorique de la réalisation de soi par l'engagement » (Cicchelli, 2011). Il en déduit qu'il existe dans ce type de dispositif d'action publique en direction des jeunes une « production institutionnelle d'un lexique de l'engagement ». L'hypothèse est intéressante dans la mesure où ici les acteurs individuels et collectifs s'organisent autour du dispositif, en fonction d'une multitude d'enjeux. Un de leur pouvoir réside en la possibilité de démontrer par l'écrit qu'ils peuvent correspondre aux attendus de la Bourse et en bénéficier. En résulte une mise en récit, une présentation de soi, de son idée, ou de l'expérience vécue individuellement ou collectivement lorsqu'il s'agit de bilans. C'est une des actions que les jeunes doivent mener pour la Bourse, et pour laquelle ils n'ont peut-être pas tous des capacités préalables : la production d'un discours qui doit démontrer que le soutien financier était bien justifié, en utilisant le lexique de l'institution ou celui que les acteurs lui attribuent.

Conclusion partie 1.2

Comme l'ont constaté certains des acteurs, les jeunes et acteurs bricolent avec les attendus du projet, notamment celui qui consiste à faire rayonner leur action sur le territoire. Les agents ne sont pas dupes, mais ne disposent pas de moyens réglementaires ou concrets pour orienter les projets des jeunes vers un engagement plus concret. Un engagement qui n'est d'ailleurs pas proprement qualifié. À première vue il ne s'agirait pas d'un engagement *pour une cause*, ou *pour autrui*, car celui-ci n'est pas toujours reconnu ou valorisé, il s'agit plutôt d'un engagement *de soi*. Engagement donc au sens de se mettre à l'épreuve ou simplement agir, car quelle que soit la thématique, les objectifs et les valeurs du projet des jeunes, son financement se fait « sous réserve

²⁷ Échanges sur la Plateforme, carnet d'observation, mars et avril 2024.

²⁸ L'auteur étudie en 2006 une cinquantaine d'entretiens de jeunes qui ont répondu pour concourir à un dispositif institutionnel de financement des initiatives. Ses résultats ne sont pas diffusés à proprement parler, mais il en tire une analyse sur la production du discours et du savoir. Il fait notamment le constat que les jeunes reprennent le discours institutionnel de valorisation des initiatives jeunesse (avec en fondement la vision des jeunes comme une ressource). « *Finalement, au plan individuel, les jeunes qui postulent pour obtenir des financements utilisent formellement ces notions d'autonomie, projet, engagement et responsabilité qui constituent en quelque sorte le fondement de ces concours* » (Chicelli 2006).

que les jeunes s'inscrivent dans une véritable démarche, en assurant la conception et la mise en œuvre dudit projet. L'objectif est surtout d'apprécier la capacité des jeunes à s'impliquer dans le projet, à développer celui-ci, à créer une dynamique entre jeunes ou avec d'autres acteurs. »²⁹

1.3 Soutenir directement l'initiative des jeunes

1.3.1 Repérer et contourner les projets de structures

Le troisième objectif du dispositif dont je souhaite étudier la mise en œuvre ici est le soutien direct de l'initiative des jeunes. Car « tous les projets qui ne sont pas à l'initiative directe des jeunes seront exclus. »³⁰ Nous l'avons vu précédemment : il est plus probable que les jeunes aient besoin d'un accompagnement. Mais un des points d'extrême vigilance des acteurs que j'ai rencontrés et qui sélectionnent les projets, des agents de la Caf, du Département ou des référents territoriaux des collectivités partenaires, c'est que ces projets soient précisément à l'initiative des jeunes. En découle un repérage minutieux et préalable des projets appelés « les projets de structure ». Et cela, parce que, selon les agents, il peut arriver que des animateurs prennent la place des jeunes dans la conception du projet, formulent des idées à partir de leurs envies et besoins, voire fassent porter aux jeunes les projets dont ils ne veulent ou ne peuvent pas se charger. Ce dernier point pourrait sous-entendre qu'il existe des structures qui instrumentaliserait les jeunes pour obtenir les financements de la Bourse sur leurs projets. voire renvoyer l'idée contradictoire que des structures pourraient être, selon le Département, un frein à l'initiative jeunesse.

« Et décevant dans le sens où certaines structures s'en emparent comme un appel à projets classique de subvention de structure, et où, sous le nom initiatives jeunes on vient déposer un projet de structure. Et ça moi, c'est dommage (...) Là on peut vérifier la bonne interprétation des dossiers. Parce qu'il y en a qui ont essayé de magouiller, d'avoir une sub³¹, de faire passer une demande de subvention. Donc nous on démêle tout ça. »

(Bastien, référent jeunesse en Territoire du Département)

« Donc ce qui était nouveau pour le coup, c'était d'avoir des jeunes qui pouvaient de A à Z, en dehors d'une structure jeunesse, être vraiment à l'initiative de quelque chose, un truc qui vienne vraiment complètement d'eux. Après qu'ils se fassent aider, tu vois c'est différent d'un projet, moi j'ai vu des projets la première année, de petits loups qui devaient avoir... des collégiens qui partaient en vélo sur la côte d'Azur bon clairement tu sens qu'en fait c'est l'animateur. En plus tu te rends compte que l'animateur en question il fait du vélo et il est passionné de cyclisme bon tu sens que ça... »

²⁹ Règlement de la Bourse à projets jeunes du Département, 2024

³⁰ Ibid.

³¹ Une subvention.

(Stéphanie, chargée de mission, Direction jeunesse du Département)

« On voit tout de suite dans la manière dont ils s'expriment, là on voit que c'est pas de leur initiative, mais qu'ils ont suivi la possibilité de participer...(...) On voit bien au jury, comment ils parlent, depuis quand ils sont impliqués, quand ils expliquent, on voit bien quand ils disent je , ou on, ou l'animateur, y'a des choses comme ça qu'on perçoit plus que sur un document. (...) quand on les a en direct, on pose des questions, on les pousse dans les retranchements, et là on voit un peu plus l'implication. Et ça je trouve que c'est intéressant. »

(Myriam, Coordinatrice de Territoires, Caf du département.)

Je ne sais pas exactement quels sont les outils dont disposent ces acteurs pour « démêler » ces intentions de jeunes parmi celles des structures qui les encadrent ou les accompagnent. Du reste il demeure difficile de les distinguer précisément l'une de l'autre, notamment quand il s'agit de projets accompagnés, comme nous le verrons dans le point suivant. Ce qui semble principalement poser un problème aux agents est sans doute une question d'attribution de financements³². S'agissant d'accompagner les jeunes et de développer le partenariat, ces « structures » sont indispensables. Notamment celles dont le projet de structure, le projet associatif par exemple, est précisément d'accompagner les projets des jeunes. C'est le cas par exemple des structures labellisées Information Jeunesse que le Département sollicite, dans l'idée de « promouvoir cette bourse au projet (...) en lien avec les acteurs jeunesse qui interviennent auprès des jeunes (ADIJ, PIJ) »³³

1.3.2 Distinguer le projet autonome ou accompagné, un choix institutionnel

La distinction supplémentaire entre les projets dits « autonomes » et ceux dits « accompagnés » ajoute sans doute un niveau de complexité pour ces acteurs. Comme je l'ai expliqué, la Bourse est un projet créé conjointement par la Caf du département, et le service jeunesse et les élus du Département. Jusqu'à 2023 ils attribuaient des financements conjoints aux mêmes projets, des projets dits « accompagnés ». La Caf ne pouvant verser de subvention à des personnes physiques, ni pour des projets individuels, donc portés par des jeunes seuls, c'est toujours le Département qui a versé la Bourse pour les jeunes majeurs ou les parents des jeunes présentant un projet dit « autonome ». Certains acteurs ont d'abord annoncé que la Caf avait opéré un changement de position : depuis septembre 2023, les agents de la Caf n'ont plus l'obligation d'assister à tous les jurys, ce qui représente un gain de temps de travail dans un contexte tendu. Mais c'est aussi et surtout le Département qui récupère une partie de ses financements pour les

³² Il existe par ailleurs des financements dédiés aux structures Le principal outil est l'appel à projets pour les structures jeunesse, qui donne lieu à la subvention territoriale jeunesse. Celle-ci est attribuée sur des critères en lien avec les axes des contrats territoriaux dédiés. Elle est déployée sous cette forme depuis 2020.

³³ Rapport du Président, document de travail, pour Délibération du 09/12/2021.

attribuer uniquement aux projets autonomes de plus en plus nombreux³⁴. Dans les faits, en 2024 : le département ne soutient plus de jeunes accompagnés par des structures. La Caf reste l'unique interlocutrice et financeuse pour ces structures et ces projets. Les raisons du partenariat initial paraissent « naturelles », selon ces deux institutions de la politique jeunesse du territoire départemental. Les raisons de la séparation sont-elles uniquement d'ordre organisationnelles ou financières ? Concernant le Département, les discours tendent vers une forme de positionnement plus en soutien direct envers les jeunes, et d'un positionnement plus ambigu avec les professionnels.

On m'explique donc que les deux institutions ne financeraient pas les mêmes projets, car elles n'ont pas les mêmes intentions. Dans les discours des agents de la Caf, c'est pourtant l'autonomie des jeunes qui reste l'objectif de la Bourse, c'est aussi l'initiative qui reste au centre du dispositif. Cette réflexion soulève la question de la nature des relations des deux institutions : concurrence ou partenariat, autour d'un des enjeux de la politique de soutien aux initiatives jeunesse qui est de se positionner en direct aux côtés des jeunes.

1.3.3 Entre orientation et soutien inconditionnel de l'initiative des jeunes

La mise en œuvre de la Bourse passe par la construction d'un règlement, la pré-instruction des demandes déposées par les jeunes sur le site internet, leur accompagnement en jury, et la valorisation des projets réalisés. Tout au long de ces actions, il faut se référer à des critères d'éligibilité et d'inéligibilité³⁵. En fait, ces critères vont être soumis à débat et interprétation par les acteurs tout au long du processus. On a aussi déploré, à plusieurs reprises dans mon enquête, que les jeunes aient « mal lu le règlement ». Mais il peut être parfois complexe à appréhender. Par exemple, on ne finance pas un projet de participation à des compétitions sportives – même à visée inclusive - mais on finance l'organisation d'une compétition puisque c'est un événement. On ne finance pas le projet porté par une jeune qui est la présidente de l'association qui porte cette initiative – c'est un « projet de structure ». Un projet humanitaire, réalisé durant une année d'études à l'étranger, est déclaré inéligible car « à visée scolaire », mais un professeur est encouragé à accompagner des lycéens à réclamer une Bourse. Ces critères, qui doivent toutefois

³⁴ Ici : évolution des répartitions des financements entre Caf et Département, et entre projets autonomes et projets accompagnés ? Seulement si ça fait sens ensuite en partie 3 ?

³⁵ Ces critères sont répertoriés dans un article du règlement. Ce sont : les activités organisées par les établissements scolaires ou universitaires, dont les projets à visée scolaire ; les séjours linguistiques ; le financement d'études, de la formation ou des stages des jeunes ; les projets d'entrepreneuriat et de création d'activité, les projets à vocation professionnelle ou organisés par des jeunes dans le cadre de leur projet professionnel ; les accueils destinés uniquement à des mineurs handicapés encadrés par les personnels habituels des établissements ou services médico-sociaux ; les séjours accessoires à un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) ; la participation à des compétitions sportives ou projets visant la préparation au « haut niveau sportif ».

rester larges pour permettre aux jeunes de soumettre leurs projets³⁶, sont de fait assez restrictifs, et leur justification n'est pas explicite dans le règlement. Parfois ils ne sont pas compris, ni par les jeunes ni par les agents eux-mêmes. Jusqu'aux jurys on se pose des questions sur l'éligibilité de certains projets, et il existe même des *quasi-critères*³⁷ diffusés en internes pendant les jurys.

Les projets refusés sont nombreux. En 2024, sur 114 projets « autonomes » répertoriés une semaine avant la date limite, 41 sont potentiellement inéligibles, soit plus d'un tiers. Parmi eux : 23 sont assimilés à de l'entrepreneuriat ou à un projet professionnel, 8 relèvent de la formation, du stage ou de la scolarité, et 9 à du sport haut niveau ou de la participation à des compétitions. Pour la coordinatrice, il faut « donner du sens à l'inéligibilité, les alerter, réorienter, faire évoluer les projets »³⁸.

*« Ça peut être aussi un levier pour repérer des jeunes qui sont pas forcément dans les clous de la bourse, mais pour lesquels peut être des liens autres peuvent être assurés en termes de repérage des jeunes, dans leur projets d'insertion, dans les projets ou des difficultés autres peuvent être repérés. Voilà je trouve que ça. C'est bien quand nos dispositifs ils permettent d'envisager un petit croisement, et un travail de fond qui répond aux enjeux de la collectivité. Voilà ».*³⁹

(Virginie, chargée de mission Bourse à projets, Direction jeunesse du Département.)

Les projets hors critères relèvent d'un besoin d'accompagnement. L'objectif de poursuivre l'initiative, atteindre son but, est important. La place que les jeunes occupent dans le projet, la manière dont ils le réussissent deviennent les critères les plus fiables. C'est même la manière dont ils s'approprient toutes les composantes de la méthodologie de projet et de sa valorisation qui sont, on l'a vu, largement plébiscités. Le projet bien construit serait alors la valeur de référence ? Si c'est le cas, autour de lui s'est agrégé et construit un système d'actions et d'acteurs, qui font vivre ce dispositif. Cela sera l'objet de la suite de mon travail.

Conclusion de la première partie

De quelle politique le financement des projets des jeunes est-il l'outil ? Si le Département en fait un axe fort de ses politiques en faveur de la jeunesse, comment se déroule sa mise en œuvre, et quels objectifs ce dispositif est-il censé atteindre ? Dans une perspective de sociologie de l'action

³⁶ Lors de certains échanges initiaux, la question de soutenir des projets jeunes en cohérence avec les thèmes et objectifs des contrats jeunesse territoriaux avait été soulevée, avant d'être jugée trop « enfermante ».

³⁷ La coordinatrice et le chef de service ont fait passer une note la veille des jurys pour signaler que les projets dont le budget comportait « 100% de matériel ou une majorité en investissement » restaient éligibles mais « questionnent ». La consigne a été donnée, entre autres, d'interroger les jeunes pour vérifier que ce matériel n'était pas dédié à des visées lucratives ou professionnelle et de n'attribuer que 50% du montant total demandé.

³⁸ Réunion des référents jeunesse du Département et de la DEJS, carnet d'observation, 30 janvier 2024.

³⁹ *Idem.*

publique, il ne s'agit pas de répertorier et mesurer uniquement les effets produits : du choix de l'outil jusqu'aux actions d'ajustement, l'étude des résultats, entre objectifs annoncés et processus réalisé, nous montre des conflits et contradictions entre le cadre, les attentes et annonces, et ce qu'il se passe. Dans les annonces des promoteurs du dispositif et dans ses règlements et conventions, financer les projets des jeunes permettrait de les rendre autonomes, et actifs sur le territoire, de valoriser les initiatives qui leur sont propres. Dans sa mise en œuvre, ces effets ne sont jamais vraiment atteints, et on voit peu ce que ce dispositif transforme en réalité. On observe que le développement de l'outil, dans sa dimension méthodologique et organisationnelle, comporte une absence de positionnement clair, tant sur les dimensions de l'engagement des jeunes, que sur les effets attendus pour les publics et le territoire. Il apparaît que les agents des institutions qui versent la Bourse ont peu de prises sur les actions menées, les situations d'engagement des jeunes, ou les impacts des projets sur les territoires. Ils s'engagent cependant à reconnaître et valoriser pour les jeunes les aspects méthodologiques du projet, quel qu'en soit les objets précis. Cette première partie m'aura permis en outre de situer le dispositif de la Bourse à Projets jeunes du Département parmi d'autres dispositifs de participation, d'engagement ou de soutien aux initiatives citoyennes. On sait ici que notre Bourse n'est pas déployée comme un outil dit de « participation citoyenne des jeunes », ni par les élus, ni par les agents de l'exécutif qui coordonnent. Mon travail m'amène à penser qu'on est dans un dispositif probablement sélectif, si tant est que les capacités préalables à la participation des jeunes restent inégalement réparties chez ces derniers, et en premier lieu orienté sur la construction d'un projet : planifier, présenter, valoriser et apprendre.

La question est donc de savoir ce qui, dans ce projet, peut se mettre au service des jeunes, et permet de développer une politique publique qui leur est destinée. De savoir également de quel projet on parle, car apparaît en creux, dans l'enquête du processus et des précédents résultats de la Bourse, un projet de jeune idéal, qui coche parfaitement les cases du dispositif. Il s'agit d'expliquer en quoi c'est précisément, ou naturellement, ce *projet* qui est choisi comme outil par le Département, comme support pour accompagner les jeunes et s'adresser directement à eux. Mon hypothèse est que ce choix est à la fois spontané - en ce sens il n'en est peut-être pas un- à la fois une croyance en référence à des valeurs qui lui sont associées.

2 Deuxième partie. Une politique qui choisit et promeut l’outil projet : un enjeu d’encadrement des pratiques

La problématique globale de ce travail est de comprendre en quoi le financement des projets des jeunes est un outil qui peut permettre à un Département de se positionner auprès des jeunes et des structures de son territoire. J’ai d’abord étudié le dispositif, les projets et la manière dont ils sont appropriés. Mon intention était de partir de ce qui est immédiatement visible pour faire émerger une logique structurée, une direction et une ambition en termes de politique jeunesse territoriale. Les résultats sont complexes et laissent plus de place à des enjeux relationnels, d’interprétation des cadres, ou d’adaptation individuelle au terrain. Mon postulat, qui découle de la partie précédente, est que le projet, en tant que méthodologie et réalisation, est considéré comme le principal outil et le résultat attendu de cette démarche à l’attention des jeunes. Pour les acteurs de la politique jeunesse, le choix d’accompagner le projet jeunes semble s’imposer de manière « naturelle ». C’est peut-être pour cela qu’il faut questionner les choses de manière plus large que ce qui est immédiatement observable. Car dans un cadre plus global, la Bourse aux Projets pourrait relever de la promotion d’une vision de la jeunesse et d’une vision du monde. Cette deuxième partie se basera sur la manière dont les acteurs interviewés ont positionné le *projet*, le statut qu’ils lui donnent dans leur expérience ou dans leurs pratiques quotidiennes d’accompagnement. Elle sera l’occasion de se demander s’il y a des idées qui peuvent structurer les choix de l’institution et des agents. De manière large je pourrai voir à quelles politiques publiques ces idées peuvent renvoyer. Et sur le terrain, dans un contexte de rencontres, de relations de financement, et donc d’une forme de partenariat entre l’institution, des jeunes candidats, et des professionnels accompagnateurs, on pourra se demander si les choix des acteurs et les pratiques d’accompagnement s’opposent, s’imitent ou s’influencent.

Pour ce développement, j’utiliserai le terme de *projet*. Il est appelé parfois initiative pour la Bourse, mais nous retiendrons le premier terme car il évoque plus facilement l’ensemble d’un processus réalisé, qui est plus que l’intention initiale, aussi importante soit-elle. Le projet n’est ni un concept scientifiquement défini, ni un objet réel précis, il évoque une diversité de réalités, qui ont en commun peut-être de se référer à des démarches constituées d’étapes ou à un cahier des charges, que j’appellerai méthode. Ce terme de projet a une valeur presque incantatoire dans ce dispositif, tant il est attendu et valorisé. Il sera question de savoir ce qu’il désigne, à travers l’identification d’un *projet-type*, presque idéal, qui serait celui attendu par l’institution. C’est le projet « coup de cœur », qui est repéré chaque année par les jurys. Celui pour lequel ce dispositif a été conçu. Je parlerai parfois de *projet-jeunes*, car c’est un terme souvent utilisé par les acteurs de la jeunesse et les agents du Département. Cela permet de parler en même temps de « projets de jeunes »,

« projet pour des jeunes », « projets avec des jeunes », et transmet une ambiguïté que l'on retrouve sur le terrain.

À partir d'un cadre d'analyse inspiré de l'approche cognitive des politiques publiques, je vais donc d'abord interroger les idées qui précèdent et portent le dispositif de Bourse, tout comme la représentation du monde qu'il véhicule. Il s'agit plus globalement de qualifier une certaine prise de position qui s'exprimerait dans cette politique jeunesse, par une évocation du sens et une hiérarchisation des valeurs. Parmi les différents éléments d'une sociologie de l'action publique que Lascoumes et Le Galès ont positionné dans un « pentagone de l'action publique » (Lascoumes et Le Galès, 2018), on retrouve la mise en œuvre, les résultats et processus, travaillés dans une première partie, puis les représentations, que je vais traiter ici. Cela consiste à interroger les éléments du discours, les valeurs attribuées par chacun à ce qui va être réalisé, le statut symbolique et idéal de l'initiative ou du projet-jeunes. Cela relève d'une approche cognitive. Pour Muller, elle est une façon de saisir l'action publique par sa recette : il s'agit de se poser la question du rapport entre politique et construction d'un ordre social, « à partir du moment où l'objet des politiques publiques n'est plus seulement de « résoudre des problèmes » mais de construire des cadres d'interprétation du monde » (Muller, 2000). L'approche cognitive part du principe que chaque politique « est d'abord une tentative d'agir sur un domaine de la société, quelquefois pour freiner son évolution, plus souvent pour le transformer ou l'adapter » (Muller, 2018). Ainsi une politique jeunesse passe par une définition d'objectifs pour la jeunesse, eux-mêmes construits à partir d'une certaine représentation du problème de la jeunesse, des conséquences et des solutions envisageables pour le résoudre.

Je pourrai définir un certain ordre d'idées à travers les visions et discours des acteurs enquêtés, et voir à quels cadres de référence pédagogiques et politiques il se rattache. Je commencerai par référencer l'approche utilisée et quelques-uns de ses outils conceptuels, et voir à quoi ils peuvent renvoyer dans notre dispositif (2.1). J'élargirai mon regard sur les manifestations de ces matrices cognitives : pour les agents et usagers, des normes existent-elles ? Nous verrons des attentes, des adaptations plus ou moins explicites et conscientes au cadre que représente le projet-jeunes. Il s'agira de construire des hypothèses sur la manière dont s'exprime cette relation au projet-jeunes chez les différents acteurs de la Bourse. D'abord chez les jeunes qui utilisent le dispositif (2.2) ; puis chez les acteurs professionnels qui les accompagnent (2.3).

2.1 Le projet : réflexe, outil, référentiel

2.1.1 Cadre référentiel d'action et matrices cognitives

Divers théoriciens ont développé l'approche cognitive des politiques publiques. Yves Surel regroupe les différentes approches sous les termes « matrices cognitives et normatives »,

« expression générique qui intègre les paradigmes (Hall), les systèmes de croyance (Sabatier) et les référentiels (Jobert, Muller), on entendra ainsi des systèmes cohérents d'éléments normatifs et cognitifs qui définissent dans un champ donné des « visions du monde », des mécanismes identitaires, des principes d'action, ainsi que des prescriptions méthodologiques et pratiques pour les acteurs partageant une même matrice ». (Surel, 1998). J'ai utilisé la notion de référentiel ou cadre de référence. Selon l'auteur du concept, il ne s'agit pas uniquement d'un ordre autonome de valeurs, mais il peut s'agir aussi des intérêts d'acteurs et d'institutions, qui s'expriment à travers des cadres d'interprétation du monde (Muller, 2000). Un référentiel d'action publique est un objet construit et dont les manifestations sont conséquentes (volume, complexité, logique, durée dans le temps). Ma recherche n'a pas été précisément construite pour trouver les prescriptions préalables à la construction des politiques jeunesse du Département. Mais je peux me saisir du concept de référentiel normatif pour comprendre la Bourse à projets jeunes, dans une démarche plus large – l'émergence d'une politique jeunesse, et voir s'il existe des traces d'un consensus normatif non-explicite. D'autant plus qu'il s'agit d'une politique sectorielle (ou transectorielle), nous pouvons nous appuyer sur « une certaine vision de la place et du rôle du secteur concerné dans la société ». (Muller 2018). Enfin, cette approche théorique permet d'aller au-delà des déterminismes structuralistes (Le Galès et Surel, 2021), où l'action publique serait uniquement le fruit de rapports sociaux de classes ou d'individus. Enfin, si l'outil déployé par le Département se présente comme neutre, il est pourtant indéniable qu'il contient une dimension éducative ou formative à l'attention des jeunes, or une politique éducative n'est, de fait, jamais neutre. Elle renvoie « une image de ce que la société souhaite et organise pour ses membres. Elle reflète un état de la société et de sa manière de se penser. Au-delà d'un désir de la société de se voir organisée d'une certaine manière, au travers de l'éducation c'est aussi la vision que la société porte de l'individu qui transparait. » (Pesle, 2016).

Un référentiel se présente sous différents aspects (Muller, 2018). D'abord les valeurs, qui sont « les représentations les plus fondamentales sur ce qui est bien ou mal, désirable ou à rejeter ». C'est le cadre global, qui peut être aussi l'objet d'un débat et de différents courants en matière d'action publique. Les normes « définissent des écarts entre le réel perçu et le réel souhaité », ce sont des principes d'action. Au niveau inférieur, « les algorithmes sont des relations causales qui expriment une théorie de l'action », et les images (ici par exemple : le jeune, le projet solidaire ou citoyen ou encore le rayonnement sur le territoire) sont des « des raccourcis cognitifs qui font sens immédiatement. » (Muller, 2018).

2.1.2 Formules et images : les conditions de production de l'outil

Les deux images qui font sens, et qui s'invitent à l'origine du dispositif sont celles des jeunes, et du projet. Ensemble elles forment les projets-jeunes. Pour rappel, c'est de leur soutien par le

Département, que doivent logiquement découler « l'autonomie des jeunes », des « territoires plus dynamiques grâce à ces initiatives portées par les jeunes » ; et des « expériences pour qu'ils trouvent leur place dans la société »⁴⁰. « L'engagement des jeunes est depuis longtemps un objet de discours » (Becquet et Stuppia, 2021b), on en retrouve les marqueurs dans notre Bourse comme dans différents dispositifs institutionnels, pour certains très anciens. « Dans ces dispositifs, les jeunes sont considérés comme une « ressource » pour la société (au travers de références à la « cohésion sociale », la « cohésion nationale », à « l'utilité sociale », à « l'intérêt général »), mais aussi pour eux-mêmes, au travers des compétences qu'ils acquièrent (notamment les « *soft skills* » comme les capacités à être autonome, à prendre des initiatives, à être responsable, etc.) censées contribuer à accroître leur employabilité. » (Becquet et Stuppia, op. cit.). Les images et des modes opératoires (algorithmes) apparaissent dans les discours des élus, des agents ou des professionnels.

« Et puis des petites jeunes de la cité, qui venaient présenter leur projet, [...] des gamines adorables, (...) mais passionnées ! » « Voilà, et puis on veut, et le Président l'a dit hein il faut donner du baume au cœur à ces jeune, [...] dire à ces gamins mais vous aussi vous pouvez avoir des rêves avoir des projets et vous avez tous du potentiel il faut simplement qu'on vous fasse confiance à un moment, qu'on vous donne les moyens. »

« Parce que ce que je défendais c'est de dire ma jeunesse, elle est créative, elle va vite, bien plus vite que nous et il faut qu'on soit à la hauteur. »

(Vice-Présidente en charge de l'enfance, la famille, la jeunesse et les sports du Département)

Ici les jeunes ont du talent, ils sont créatifs, pugnaces, déterminés, compétitifs. Le Département va leur accorder sa « confiance ». Le dispositif doit les éclairer, et les donner à rencontrer aux élus de territoire et des collectivités. Le jeune attendu a des idées tournées vers le territoire, il « *correspond à l'image qu'on a du jeune parfait qui s'engage* »⁴¹. Ces différentes figures du jeune en matière de politiques publiques ont été théorisées (Labadie, 2001), (Loncle et Muniglia, 2011), et autour d'elles s'organisent les politiques publiques à différentes périodes et différents échelons territoriaux. La figure du jeune peut être une ressource, comme ici, ou une menace, appréhendée par des politiques d'encadrement et de prévention de la délinquance. Il pourra encore être considéré comme un être vulnérable, donnant lieu à des mesures de politiques publiques sociales et de santé compensatrices ou éducatives. Pour le Département, moins dans le discours politique et dans les documents officiels que dans les discours et pratiques quotidiennes des agents, il est aussi un être en formation. Un grand enfant à accompagner, d'autant que le dispositif touche des adolescents dès 11 ans. Si on leur donne des responsabilités à travers la gestion d'une enveloppe budgétaire d'argent public, les jeunes ont un droit (voire un devoir) à l'expérimentation. Voyage éducatif,

⁴⁰ Règlement de la Bourse à projets jeunes du Département, 2024.

⁴¹ Stéphanie, chargée de mission, Direction jeunesse du Département.

projet artistique, solidarité et découverte : tout est bon pour apprendre, tant qu'il ne s'agit pas d'investissement, de scolarité, ni de projet professionnel. La jeunesse est une ressource, dans laquelle il faut investir, tout en la considérant comme inexpérimentée.

« Organiser un festival, tourner un film, réaliser un spectacle... Les jeunes ont la tête pleine d'idées mais ne savent pas toujours comment s'y prendre pour les réaliser. [...] Financé par le dispositif [...], ce long métrage donne la force de se lancer... voire de candidater ! »

(Présentation d'un podcast mettant en avant un projet lauréat 2023)

Au-delà de la figure du jeune, notre politique n'est pas neutre : si le projet est un outil qui instrumente l'action pour et avec les jeunes, il véhicule ici des valeurs positives. Dans *Anthropologie du projet*, Boutinet explore les différentes facettes du projet. Le projet est partout, et à tous les âges de la vie (Boutinet, 2012), à l'échelle individuelle (pour l'élève, l'enfant, la vie professionnelle), du groupe ou de l'organisation (pour le couple, l'équipe, le service). Geste devenu anodin ou spontané, c'est d'abord une manière de se penser dans le temps et l'espace. Sur l'échelle du temps, avec un début, une fin, l'anticipation d'un processus de changement ; et dans le monde, avec la définition d'un espace donné, un territoire, de moyens et ressources. Le projet peut résulter d'une injonction : il faut avoir un projet. Injonction qui peut être paradoxale, elle est une contrainte à la liberté, à la créativité. L'injonction au projet peut aussi cacher une exigence à s'autosaisir de son destin, de son propre devenir, dans un contexte où nous ne disposons pas des moyens nécessaires, car, pour reprendre les mots de Boutinet, « l'essentiel ne dépend pas de nous ». Ce qu'il faut retenir de ce petit détour philosophique, c'est qu'ici, plus qu'un désir individuel ou un changement sur le monde, le projet est un schéma dans lequel les jeunes sont à la fois acteurs, puisque « ça vient d'eux », à la fois contraints par le contexte et mode opératoire à maîtriser : objectifs prédéfinis, moyens alloués et mesurés, construction d'un sens et définition d'un ou plusieurs objectifs socialement valorisés. C'est la maîtrise de cette forme qui garantit la maîtrise du projet, et donc la valeur des jeunes qui recevront un soutien financier du Département. Les deux images directement associées au projet ici sont celle de l'activité ou de l'activation de soi, et celle du but ou de l'objectif concret : dans son efficacité, il doit avoir un résultat évaluable. « Au-delà de ces critères généraux, il s'agira d'apprécier au cas par cas le sens, la portée éducative pour les jeunes ou groupe de jeunes concernés.⁴² » Si ce *projet-jeune* est « solidaire », « intergénérationnel », ou s'il a un « impact sur le territoire », cela montre que le jeune en question est non seulement actif, mais aussi utile, et ne constitue ni une menace, ni une charge.

« On a envie que le jeune qui a des initiatives puisse s'essayer à ces initiatives-là. Et soit, après, boule de neige, encourager des autres, coopter des autres jeunes pour aller faire des missions ou des actions dans un but toujours soit humanitaire, soit d'éducation à la population. »

⁴² Support interne d'aide à l'instruction des jurys, Département, 2024.

(Pascale, coordinatrice de Territoires, Caf du Département)

Le projet est porteur d'une dynamique qui doit apporter du changement sur les territoires. Ces termes très flous relèvent peut-être d'une croyance plus que d'un raisonnement empirique. A minima, il est supposé que les projets-jeunes vont donner envie aux autres jeunes de faire la même chose, selon des procédés appelés « rayonnement » ou « essaimage ».

2.1.3 Valeurs et normes : des balises pour le Département

Ces valeurs d'activation de soi, de maîtrise de la méthodologie de projet à tous les âges de la vie ou d'insertion professionnelle comme but de l'activité nous renvoie au paradigme néolibéral, vision qui fait le socle du *New Public Management* (Musselin et Bezes, 2015). Il faut savoir que ces courants ont été utilisés comme variable d'explication des grands changements ayant affecté les politiques publiques, notamment territoriales, depuis des dizaines d'années. Le *New Public Management*, ou nouvelle gestion publique, comporte en soi un cadre méthodologique, il peut être compris comme un référentiel d'action publique, qui définit des normes, des « nouvelles expertises en matière de « management » des organisations publiques. » (Bezes, 2012). Influencée de théories économiques et managériales – on parle de tournant néo-managérial dans les années 90 – c'est une configuration qui a pour effet de transformer les pratiques dans de nombreuses organisations publiques ou parapubliques, à commencer par l'État. La nouvelle gestion est jugée comme « propre aux sociétés néo-libérales : influences du modèle de l'entreprise, mutations technologiques liées aux systèmes d'information, concurrence internationale dans le contexte d'un capitalisme financiarisé, tournant néo-libéral dans les programmes politiques, » (Bezes, *op. cit.*). Ses principales caractéristiques sont la séparation des fonctions de pilotage, stratégie et contrôle par rapport à la mise en œuvre des actions, la création d'unités autonomes d'usagers ou d'agences, le recours aux mécanismes de marché (concurrence, individualisation des incitations, externalisation de l'offre), la gestion par les résultats fondée sur la réalisation d'objectifs, la mesure et l'évaluation des performances permettant un meilleur contrôle ou programmation. On retrouve dans le *projet* décrit ci-dessus une vision d'un monde capitalisé, et dans la méthodologie de projet des notions comme le profit (un résultat bénéficiaire), la performance dans l'organisation, le mérite personnel et la gestion de soi, l'efficience, la planification, le benchmarking. C'est cette méthodologie, réadaptée à hauteur de jeune, qu'on diffuse avec la Bourse.

Dans ce dispositif pour les jeunes, on retrouve l'entrepreneuriat, qui, à l'instar du projet, est aussi enseigné aux jeunes⁴³ avec la transmission de méthodes similaires des valeurs associées : « l'entrepreneuriat véhicule des croyances, transporte l'imaginaire vers des visions nouvelles de la

⁴³ Le Département soutient notamment le dispositif éducatif de « mini-entreprises » mené dans différents collèges et à visée pédagogique : des jeunes créent une entreprise (imaginaire sur le plan juridique, mais avec de vrais objets de production) et occupent les différents rôles de gestion toute l'année.

société, porte l'espoir d'un mieux-être, d'une réussite économique et sociale et de la reconnaissance qui l'accompagne » (Verzat, Trindade-Chadeau, et Toutain, 2017b). On retrouve aussi enfin les valeurs associées à l'initiative : la créativité, l'autonomie comme une forme de liberté individuelle, un certain leadership, des compétences qui permettraient de s'adapter à ce que Boltanski et Chiapello appellent « cité par projets » (Boltanski et Chiapello, 1999, 2011 pp. 167-258). En éducation « l'initiative qualifie par ailleurs certains types de comportements plus ou moins offensifs. C'est l'action de faire quelque chose par soi-même, en premier. (...) En ce sens, le terme d'initiative est associé à des comportements fortement valorisés dans un contexte de compétition, à l'égal de l'ambition, de l'enthousiasme, de l'originalité, de l'inventivité, du dynamisme... » (Nouvelot, 2011). Dans le travail social on peut faire le lien avec le concept d'*activation*, utilisé notamment dans les problématiques d'accès aux droits des usagers. En tant que dispositif éducatif, de formation ou d'insertion, le projet-jeunes porte en lui une vision du monde, et prépare les jeunes à s'y insérer, à s'y adapter. Il faut savoir qu'il est un dispositif parmi d'autres formes d'accompagnement des jeunes dans la mise en œuvre d'actions collectives. Citons par exemple les formes qui visent à les accompagner les jeunes dans une posture critique, émancipatrice, parfois politique, telles que l'éducation populaire, théorisée comme une « pratique de transformation sociale » (Maurel, 2010), ou développée récemment dans des pratiques militantes et renouvelées (Porte, 2019).

Conclusion partie 2.1

À partir des données recueillies, je peux définir un cadre et une norme : le projet-jeune. Ce projet jeune type serait le fruit d'une initiative qu'un jeune a formulée de lui-même, mû par sa créativité et son désir d'engagement. Formalisant cette initiative pour la construire en un projet abouti, anticipant au maximum les risques, et évaluant les bénéfices, ce jeune aurait appris à maîtriser les codes et techniques valorisables sur le marché du travail. Après avoir formulé de manière convaincante, pour un jury professionnel et institutionnel, les enjeux de sociétés ou territoriaux auxquels répond son projet, ce jeune pourrait prendre conscience de ce en quoi, individuellement, le projet l'aura attiré, engagé et transformé. Tout ceci ayant pour impact, outre la réalisation de l'action visée, de rassurer l'institution, de diffuser pour la société l'image de jeunes créatifs et compétents, et de donner envie aux autres jeunes de suivre cet exemple.

2.2 Les jeunes et le projet

2.2.1 Des collectifs et contextes qui influencent la participation des jeunes

Les jeunes qui ont sollicité la Bourse et participé au dispositif correspondent-ils à l'image que l'on se fait d'eux ? S'il s'agit d'une norme, est-ce qu'ils modifient leurs comportements sous injonction, ou est-ce qu'ils contribuent, par leurs initiatives, à construire la définition de ce qui est

attendu ? Il est intéressant de faire un rapide détour par les pratiques d'engagement des jeunes en France actuellement, indépendamment de ce dispositif. Outre la vaste littérature à ce sujet, des enquêtes publient régulièrement des informations comparatives au sujet de la jeune génération, sur son engagement en actes ou en valeur. Une récente enquête menée par Olivier Galland et Marc Lazar pour l'Institut Montaigne⁴⁴, montre que les jeunes ne se sentent pas moins concernés par les questions sociétales que les générations précédentes. Mais pas significativement plus, sauf peut-être sur certains thèmes comme le racisme, les inégalités et discriminations. On sait que les jeunes répondants ont moins voté, et sont légèrement plus habitués à des modes moins conventionnels de participation politique (manifestation, réseaux sociaux). De plus, la désaffiliation politique touche plus fortement cette génération des 18-24 ans. Mais s'il existe « un potentiel protestataire chez les jeunes » (Galland, Lazar, 2022), ils loin d'être une entière génération prête à descendre dans la rue. Une partie d'entre eux allie de manière complémentaire une action politique protestataire et une action politique plus conventionnelle. Quant à d'autres formes d'engagement, plus proche du projet dont il est question ici, selon le dernier baromètre DJEPVA⁴⁵ sur l'état d'esprit et l'engagement des jeunes, ils sont 27% à déclarer être engagés régulièrement dans une association. S'agissant de bénévolat, une autre enquête, de 2021, montre que les jeunes 16-34 ans sont, proportionnellement à leur tranche d'âge, autant à pratiquer le bénévolat que les générations plus âgées (sauf celle des plus de 65 ans qui regroupe davantage de bénévoles)⁴⁶. Dans plusieurs enquêtes, le sport est toujours en tête, et de loin, des domaines d'engagement des jeunes. La jeunesse et l'éducation arrivent ensuite, suivies par la culture et les loisirs, la santé et la solidarité. Cette hiérarchie des domaines d'engagement rejoint celle des thématiques investies par les jeunes dans les projets soumis à la Bourse.

Dans mes recherches, certains jeunes se sont engagés dans des projets collectifs et ont bénéficié de la Bourse du Département. Ceux avec qui j'ai eu une rencontre ou un entretien, ont valorisé la dimension collective et l'effet levier du « faire-ensemble ». La plupart du temps, le collectif (amis, camarades de classe ou études, groupe de musique...) préexiste au projet. On peut considérer que c'est aussi le cas des séjours accompagnés par les structures jeunesse, où, bien que le groupe de jeunes soit parfois créé pour l'occasion, cela se déroule dans un accueil collectif de mineurs qui préexiste et porte les projets. S'agissant de « l'engagement citoyen » de ces projets, notamment ce qui est appelé « solidarité », on la retrouve systématiquement dans les projets construits au contact

⁴⁴ Une jeunesse plurielle, enquête auprès des 18-24 ans, Institut Montaigne, 2022.

⁴⁵ Hoibian S., Millot C., Müller J. (CREDOC), 2023, Moral, état d'esprit, engagement des jeunes en 2023. Résultats du baromètre DJEPVA sur la jeunesse, INJEP, Notes & rapports/rapport d'étude.

⁴⁶ Source : INJEP, enquête ENEAD 2021, traitements INJEP-MEDS. Dans « Les chiffres clés de la vie associative 2023 – bénévolat », disponible sur <http://injep.fr>. J'ai choisi d'utiliser ces chiffres, car dans l'enquête le bénévolat est caractérisé comme « travail non rémunéré au bénéfice d'une association ». Dans d'autres enquêtes, la formulation concernant l'engagement associatif peut être plus ambigu, dans la mesure où la « participation aux activités d'une association » peut très bien comprendre la pratique collective ou individuelle d'une activité sportive, artistique ou culturelle.

d'une structure : association, mouvement de scoutisme, conseil municipal de jeunes (CMJ), club ou fédération sportive, compagnie artistique. Dans d'autres cas on me mentionne parfois un parent ou un entourage qui travaille dans le milieu culturel, membre d'un conseil municipal, ou qui a transmis sa sensibilité écologique.

« C'est Fabienne [la Maire] je sais, qui avait envie de monter ça dans le village, et moi je sais que ça lui tenait à cœur, et j'avais envie de faire partie du projet. Puisque ma maman elle est dans le conseil municipal. Et moi je faisais le nettoyage de printemps, j'étais déjà investie. Et j'ai dit si ça te dit je vais monter mon équipe. [...]. C'est une équipe où je connaissais toutes les personnes, où des gens étaient investis dans le village ».

(Camille et Maxence, projet « *Entretenir les espaces verts de notre village* »)

On peut considérer que dans la Bourse, si les jeunes sont engagés, c'est moins par leur nature et l'essence de leur jeunesse, que grâce à une impulsion ou un travail de groupes ou organisations.

2.2.2 Le projet comme un moyen rentable pour l'insertion et la construction de soi

Dans les récits, bilans, présentations orales ou écrites des jeunes, on retrouve les aspects du projets cités plus haut, que sont la rentabilité, le bénéfice individuel, le possible réinvestissement de ces compétences dans une dimension professionnelle. Les jeunes sont nombreux à utiliser les éléments de langage du projet, en miroir de l'institution, et beaucoup sont accompagnés pour apprendre ces codes et les maîtriser, comme on l'a vu précédemment.

« Ce projet va nous permettre d'accomplir quelque chose d'exceptionnel et ainsi sceller ce lien entre nous. Il va nous permettre de grandir, de relativiser et prendre du recul sur nous même les perspectives à l'issue du projet est de faire des émules, que notre projet donne l'envie à d'autres de faire des choses, que ce soit dans la même veine ou pas. [...] Ce projet il arrive à un moment de nos vies où chacun d'entre nous on est un peu perdu sur notre avenir, sur des questions d'orientation professionnel et nous espérons qu'à travers ce projet nous allons trouver des réponses sur ce qui nous motive dans la vie. »

(Ilyes, Rayan, Elie, projet « *Objectif Mont Blanc* »)⁴⁷

« Une autre motivation plus personnelle cette fois-ci est de savoir si je suis capable de partir seul dans un pays que je connais peu et de m'acclimater à la manière de vivre locale, en fait en plus de toutes ces motivations c'est aussi un challenge personnel que je me donne. Comme je l'ai déjà dit j'ai envie que cette mission m'apporte une autre manière de réfléchir mais surtout de communiquer (...). Une autre valeur qui je pense me sera transmise est l'humilité, partir réaliser ce projet est en effet un moyen de se rendre compte de notre chance même de pouvoir réaliser ce projet. »⁴⁸

⁴⁷ Dossiers écrits sur la Plateforme, carnet d'observation, février 2024.

⁴⁸ Idem.

(Baptiste, Projet « *Mission Humanitaire avec Pour un sourire d'enfants* »)

On voit que les jeunes construisent un récit, en amont du projet, en anticipant les multiples bénéfices. Il y a des références au monde professionnel, aux compétences et au choix du métier. Celui-ci est évoqué parfois comme un but à se fixer dans la vie, parfois le projet revêt une dimension quasi existentielle. La plupart des candidats autonomes observés ont construit pour le jury un récit explicatif de l'origine et de l'idée du projet sur le plan personnel - et s'ils ne l'avaient pas fait spontanément, l'une des jurés le leur demandait. Dans leur récit, certains ont évoqué des passions, des pratiques et des sensibilités culturelles qui sont une partie de soi, de son identité. Une forte valeur associée aux projets étudiés par les jeunes est l'aspect formatif, vu souvent sous l'angle de la performance, du dépassement de soi. Le projet est alors lié à l'envie de prouver sa valeur, avec le vocabulaire associé : le challenge, un défi à relever, la confiance en soi, montrer qu'on est capable.

Conclusion partie 2.2

À quels jeunes s'adresse le *projet* ? La plupart des agents, coordinateurs et accompagnateurs de jeunes que j'ai rencontrés, notamment ceux qui participent au jury, m'ont fait part d'un constat : la Bourse à projets ne s'adresse pas à tous les jeunes, dans sa mise en œuvre, le dispositif est sélectif. Par exemple, suite au dernier jury, une informatrice jeunesse m'indique qu'elle n'a rencontré « *quasiment que des élèves ingénieurs* » : « *moi je suis désolée dans mon quartier QPV⁴⁹ j'ai pas ces jeunes. Et j'ai pas envie de leur dire non, c'est pas pour vous, car vous êtes pas capables d'inventer une machine pour trier le plastique* »⁵⁰. Pourtant, ces adultes croient en la valeur du projet pour les jeunes.

On se trouve face à un effet contradictoire. Le cadre de référence du dispositif préexiste dans le sens où les aspects positifs du projet pour les jeunes sont perçus comme naturels, constitutifs de la catégorie « jeune ». Ainsi les agents et observateurs ne peuvent qu'être satisfaits et admiratifs des propositions des jeunes qui participent et réussissent. Cependant le dispositif, normé, sélectionne par sa forme, ses attentes et son exigence intrinsèque, le public auquel il se destine. Ses promoteurs sont conscients de ce fait. Il existe alors un double mouvement : l'un consiste à se demander comment aller toujours plus près chercher les jeunes et se rendre plus accessible et transformant les formes du dispositif et les actions du Département ; l'autre à accompagner les jeunes, les outiller et les former en amont pour qu'ils s'emparent de cet état d'esprit et deviennent des porteurs de projets. C'est en partie le travail des structures jeunesse.

⁴⁹ Quartier prioritaire de la politique de la ville

⁵⁰ Mails d'échanges suite au jury en territoire, carnet d'observation, mai 2024.

2.3 Les professionnels⁵¹, le projet, et le Département

2.3.1 Marc : le projet pour créer du partenariat

Marc est le coordinateur jeunesse de la MJC d'une petite ville péri-urbaine, non loin de la grosse ville siège de la communauté d'agglomération. Il travaille depuis longtemps dans cette structure, pour laquelle il a tenu différent poste avant d'en diriger un secteur. Sur le dispositif de Bourse à projets, dont il parle de manière très positive, il est considéré comme un partenaire idéal par les agents du Département et coordinatrices de la Caf. La manière dont son équipe se saisit de la Bourse et accompagne systématiquement chaque année les jeunes, est citée plusieurs fois en exemple dans des échanges et réunions. Il bénéficie d'une bonne relation et cite une écoute et une attention particulière que lui porte la Caf - qui finance les projets des jeunes mais aussi des postes sur sa structure. Ainsi, il a pu faire remonter des critiques et attentes concernant les critères et conditions d'attribution de la Bourse les années précédentes. La démarche de projet est un outil pédagogique mobilisé quotidiennement.

« Ça fait partie de l'ADN de la structure, c'est d'accompagner les jeunes d'accéder, enfin de, une grosse partie de la démarche pédagogique est basée sur l'accompagnement de projet. On ne veut pas être dans une logique de consommation, euh, dite de conso comme tout espace jeune. Mais le plus gros du temps de travail, va être d'accompagner des projets. Donc ça va être des petits projets de deux-trois jeunes, plus ou moins courts aussi, jusqu'à des gros projets... il y a eu des accompagnements d'asso, des accompagnements de création d'activités au sein de la MJC. Et le plus courant c'est l'accompagnement de projets de séjour. »

(Marc, responsable pôle enfance-jeunesse, MJC du Territoire.)

C'est l'ensemble des adultes de la MJC qui s'investit pour guider les jeunes dans les projets. Marc a même adapté la Bourse dans une version « mini » pour les enfants de la tranche d'âge 10-11 ans, pour qu'ils puissent s'essayer dans une première expérience de séjour avant d'avoir l'âge de la Bourse et des projets jeunes. Il organise également des jurys au sein de la MJC : les jurés sont les membres du CA qui sont, à l'instar des élus de territoire et du Département qui participent aux jurys, ravis et impressionnés de réaliser à quel points les jeunes sont créatifs et compétents. Ensuite, les jeunes ayant participé pourront être amenés à être bénévoles pour l'association aux côtés des plus anciens. Le projet permet pour lui d'activer et d'encadrer les jeunes, et de leur apprendre que tout n'est pas gratuit : s'ils veulent avoir accès à des activités, ils doivent s'engager en contrepartie. Les jeunes montent des actions habituelles pour compléter les financements institutionnels. Ils réalisent, en montant le budget de leur séjour, combien la rémunération de leur

⁵¹ Les professionnels sont des animateurs de structures d'animation et de prévention jeunesse. les acteurs avec qui je me suis entretenue font partie de trois structures associatives du Territoire départemental étudié. Elles ont des statuts, modes de financement et fonctionnement proches, des projets éducatifs et des objectifs similaires, et elles proposent des activités jeunesse quasi identiques, chacune sur leur territoire.

animateur est une charge qu'il faut suppléer pour mener le projet. Hormis les compétences méthodologiques, les jeunes acquièrent selon lui une expérience de la vie collective, ce qui est un des enjeux principaux du projet éducatif de la structure – comme pour la plupart des MJC⁵². La méthodologie de projets est au cœur du métier de Marc, qui doit lui-même répondre à de nombreux appels à projets pour financer l'activité de sa structure.

« Si on cherche un peu les travers de ces appels à projets pour moi il est là. (...) C'est même démoralisant. (...) C'est se justifier, aller dans des réseaux, d'aller dans plein de réunions, serrer les mains des élus : voilà pourquoi on fait ça, voilà les projets, voilà les bilans, on fait des bilans et des bilans, des 80 pages que personne lit... Voilà. Ça c'est le travers aujourd'hui des nombreux appels à projets. »

(Marc, responsable pôle enfance-jeunesse, MJC du Territoire.)

Valorisée en tant qu'outil pédagogique, le projet devient une contrainte en tant que méthode de travail du coordinateur.

2.3.2 Fabian : le projet pour encadrer

Au sein d'une Maison pour Tous, au cœur d'un petit village de plaine de la même communauté d'agglomération, Fabian fait également du projet pour les jeunes, le cœur de son métier.

« L'idée c'est de partir au maximum de ce que veulent les jeunes, ça fait 10 ans que je travaille ici donc les jeunes je les connais et ils me connaissent. Il y a un lien assez fort du coup, je peux me permettre de leur demander ce qu'ils pensent du coup ils sont vachement impliqués. »

(Fabian, responsable espace jeunes, MPT du territoire).

Il a, comme Marc, des outils pour consulter les jeunes sur leurs envies, les impliquer à financer leurs actions par des services rendus dans le village. Il utilise ces projets pour capter les publics et garder des liens de confiance durables avec les jeunes, ce qui constitue la base de son accompagnement. Il est très présent auprès des jeunes avec qui il demande la Bourse également chaque année. Cependant, au contraire de la structure précédente, cette présence dans le dispositif est négativement perçue par le département et la Caf du Territoire. On le soupçonne d'utiliser le dispositif pour financer ses projets de structure – ce qui n'est pas le cas de Marc, alors qu'à première vue leur activité et quasi-similaire. On lui reproche de faire à la place des jeunes. Ce qu'il reconnaît, avouant que rédiger les bilans des projets est une activité trop compliquée et peu attractive pour les adolescents. En fait, il ne comprend pas le positionnement de l'institution sur cette Bourse :

⁵² De manière générale, on retrouve ces outils et valeurs en projet éducatif pour beaucoup de structures du secteur de l'animation socio-culturelle, dont la démarche est basée sur ce qui est appelé les pédagogies nouvelles. Et c'est aussi et surtout une dimension éducative des démarches de séjour, ou de mobilité collective. À ce sujet on peut lire par exemple Pauline Clech (Clech, 2020), Magali Bacoud et Yves Raibaud (Bacour, Raybaud, 2016).

pour lui, ces financements sont dédiés aux projets qu'il construit habituellement avec et pour les jeunes. Si auparavant il remplissait des dossiers de demande de subvention pour les acquérir, il estime que les financeurs demandent désormais aux jeunes de le faire. Ce dont il ne comprend pas le sens mais c'est une contrainte à laquelle il s'adapte et trouve même un certain intérêt. Ainsi, il estime que monter un projet, dans ses aspects administratifs et financiers, peut apprendre aux jeunes à penser et agir comme des professionnels :

« Par exemple quand on va au Portugal on dit découverte culturelle et tout ça. Ça il y a des attentes de ce côté-là. Ça c'est à moi de leur rappeler, qu'il faut mettre du sens derrière les choses, c'est pas forcément instinctif. [...] Ils voient très bien que ça apporte des choses un séjour, mais ils ont pas le côté professionnel pour dire on fait ça, pour ça. »

(Fabian, responsable espace jeunes, MPT du territoire).

C'est aussi pour lui une manière de faire comprendre aux jeunes comment doit se justifier le fonctionnement d'un séjour.

2.3.3 Seb : le projet pour engager

Enfin, dans un village de moyenne montagne, la structure jeunesse dont Seb est le responsable, travaille à rencontrer, connaître et mobiliser les jeunes dans des projets en lien avec leur vie quotidienne et leur territoire dispersé - un regroupement d'une quinzaine de villages. C'est dans ce contexte que les animateurs ont mobilisé, avec leurs jeunes, la Bourse à Projet du Département, mais ils ont aussi pu mobiliser d'autres dispositifs similaires de la Région ou de la MSA du Territoire. Ils ne participent pas tous les ans au dispositif, qu'ils jugent aidant et accessible. L'implication de la structure dans le contrat jeunesse territorial du Département est fluctuante : en conflit sur une question de subvention de fonctionnement en passe d'être retiré à la structure sous peine de bilan incomplet, Seb émet facilement des critiques. Il s'est pourtant porté volontaire pour être juré sur la Bourse, ça a été l'occasion pour lui de questionner auprès de l'institution les montants attribués aux jeunes, vis-à-vis des montants que reçoivent les professionnels.

Chaque projet est pour lui singulier. Même si les méthodes de montage des projets sont toujours similaires, l'accompagnement de l'animateur semble dépendre de ce que veulent et demandent les jeunes. Vantant les aspects positifs de certains projets, notamment un festival de musique et théâtre organisé par des jeunes dans un village proche, Seb essaye d'inciter les participants à poursuivre ou réitérer plusieurs de ces initiatives. Mais il reconnaît que souvent cela rate et qu'il faut alors abandonner l'idée du projet. Cela fait, selon lui, partie de l'expérience, qui est elle-même le principal levier pédagogique. Il dit que la méthode de projet apporte aux jeunes des outils qui pourront leur servir toute leur vie, il est un objectif à atteindre à long terme, une réussite et un temps fort de la vie de la structure, mais Seb ne force ni ne précipite les choses : il laisse venir les jeunes. Parfois l'équipe stimule les idées avec des ateliers de concertation, des rencontres entre

jeunes et élus, des débats menés dans les city-stades. Seb sait que les jeunes qui vont proposer une initiative et un projet sont des jeunes déjà « outillés » : bons à l'école, bien accompagnés par leurs familles, sensibilisés au fonctionnement des territoires, à la culture ou aux arts. Conscient de cet aspect sélectif, il reste tiraillé entre son envie de voir davantage de jeunes s'investir, et l'attachement à son principe de base : il faut absolument respecter le choix et la parole des jeunes.

Conclusion partie 2.3

Dans mes entretiens, les accompagnateurs jeunesse ont donné du projet-jeunes des visions assez similaires. Le projet pour, avec, ou par des jeunes est pour ces professionnels un outil, objet d'attention et de travail, souvent au cœur du projet pédagogique ou éducatif qui cadre l'activité. Il est en fait un outil de référence à la forme de l'animation et de l'éducation populaire (Lebon, 2021a). On pourrait même aller jusqu'à dire que la pédagogie par projet est un outil central des professionnels de jeunesse tant l'engagement des jeunes – dans sa forme très large - fait partie de leur activité. Ces derniers portent, avec l'outil projet, une manière spécifique et bien à eux d'accompagner les jeunes à s'engager dans le monde : « de même que les « politiques de jeunesse » ignorent plus ou moins la politique scolaire, les « professionnels de jeunesse », qui sont aussi les professionnels d'une vision du monde, entendent signifier que l'éducation ne se réduit pas à l'école, c'est-à-dire aux apprentissages scolaires et aux enseignants. » (Lebon, 2021b). Ces démarches sont encouragées en tant que pédagogies par les institutions, soit dans les cahiers des charges et référentiel des postes ou subventions de fonctionnement⁵³, soit en financement attribués directement aux jeunes, comme ici.

Le projet est également un cadre en matière de partenariats, entre ces structures et les institutions et collectivités : bien des financements sont attribués sur appel à projets. Les associations Jeunesse et Éducation Populaire (JEP), dont font partie les structures jeunesse, sont prises dans un difficile équilibre entre des relations de dépendance (sur le plan notamment financier) et d'autonomie (sur le plan notamment éducatif) avec la sphère publique. Mais dans un prolongement des dynamiques à l'œuvre, ce secteur a été également touché par une forme de managérialisation, qui apporte de « nouvelles normes en vigueur en matière de ressources - mise en concurrence sur les appels d'offres, diversification des financements, etc. – (Sainsaulieu, Laville, 2013) qui entrent en tension avec les « valeurs » du secteur. (...). Comme dans d'autres secteurs la lecture budgétaire de l'activité met à mal les associations JEP. » (Renault-Tinacci, 2021). Un des courants de la sociologie des associations, qui aborde l'association comme un monde du travail, affirme « l'influence des pouvoirs publics sur la structuration du monde associatif » (Cottin-Marx, 2019). De cette manière

⁵³ Voir Caf, financement des postes Prestation Sociale Jeunes : une aide au fonctionnement en co-finançant des postes qualifiés, pour « pour stabiliser les équipes d'animation des structures et pérenniser les postes et faire évoluer les pratiques d'animation pour une meilleure prise en compte de la parole des jeunes et de l'accompagnement à leur prise d'initiative ». Disponible sur www.caf.fr/professionnels/offres-et-services

les métiers et pratiques des professionnels peuvent être contraints par des logiques comme celles de l'évaluation, d'efficacité ou de performance. Cela n'empêche pas ici certains animateurs à promouvoir la démarche de projets et certaines valeurs associées, comme une manière de transmettre aux jeunes des moyens de mieux se préparer et s'insérer dans le monde qui les attend. Pour ces professionnels, le projet serait donc un objet paradoxal. Il est un levier, porteur de valeurs positives, en tout cas d'un pouvoir éducatif, formatif et d'encadrement lorsqu'il est utilisé avec les jeunes. Et il est une contrainte, lorsqu'il est le cadre professionnel, asservissant l'activité individuelle ou socio-économique de la structure.

2.4 Conclusion de la deuxième partie

Comment se positionne le Département, à travers ce dispositif de soutien aux projets des jeunes ? Peut-être selon une certaine vision du monde, de la jeunesse, et des moyens supposés adéquats pour en faire une ressource. S'agit-il d'un positionnement explicite, revendiqué par une institution qui cherche à diffuser un ensemble de normes et valeurs ? Je peux uniquement montrer ici les liens entre des pratiques, des discours et des idées qui semblent hiérarchisées. Cela me permet de faire des ponts entre le travail éducatif et associatif, une forme de l'engagement des jeunes, et l'institution. Ce sont des liens qui font sens, car il ressort un ensemble logique qui cadre la Bourse à projets, des cadres d'idées plus ou moins explicites, avec lesquels les uns négocient, les autres « trichent », certains encore y adhèrent, ou en apprennent les règles pour recevoir soutien, pouvoir d'agir ou reconnaissance. Peut-être pour être reconnu comme le bon projet, le bon partenaire, le bon jeune, donc pour s'insérer dans le monde (professionnel) et son ordre de valeurs, autant que pour arriver à financer son fonctionnement ou son activité. On peut se demander comment les groupes d'acteurs, les jeunes, les accompagnateurs ou les agents cadres du Département, se nourrissent les uns les autres : pour développer ce programme de soutien au projet, la politique du département s'inspire-t-elle des pratiques des jeunes, ou plutôt de celles des acteurs qui les encadrent ? Est-ce que le dispositif de Bourse a un pouvoir d'influence sur les jeunes, de cadrage et de diffusion des bons comportements ? Un des référents du Département raconte « *si des jeunes traversent la rue, voient l'affiche, et se mettent à faire des projets, ben... on a tout gagné ! Mais là c'est pas le cas* »⁵⁴. Non, ce n'est pas le cas. Pour autant, il ne faut pas en déduire que la Bourse est développée strictement sans effets, car elle est aussi déployée comme un outil pour construire des politiques jeunesse territorialisées.

⁵⁴ Bastien, référent jeunesse en Territoire du Département, entretien.

3 Troisième partie. Construire une politique pour la jeunesse : enjeux stratégiques et organisationnels du dispositif

Cette dernière partie répond à la problématique globale dans une perspective plus administrative et fonctionnelle, à savoir le positionnement des institutions sur le territoire départemental et dont l'utilisation d'une Bourse à projet jeunes peut être un outil. Mon raisonnement s'inscrit dans le prolongement des constats que j'ai effectué précédemment : il s'appuie sur les effets du dispositif, les attentes et les usages décrits dans les deux premières parties de ce travail. D'abord, des effets de contradiction, des processus de sélection et d'ajustement, qui révèlent des décalages entre ce qui est imaginé pour cette Bourse, donc pour les jeunes et le territoire, et ce qui peut se jouer dans les contraintes du réel. Ensuite, dans approche plus globale, des effets d'affirmation d'une vision du monde et du jeune, des effets de cadrage des comportements, des valeurs, qui amènent la Bourse vers une démarche éducative normative. Dans cette troisième partie, je vais traiter des enjeux de la Bourse en matière de politique jeunesse territorialisée. Je vais interroger cette intention de départ : « proposer ce dispositif comme un levier d'action pour les acteurs dans la mise en œuvre d'une politique jeunesse sur les territoires. »⁵⁵ Tel que formulé, l'objectif laisse à entendre qu'il s'agit surtout de gouvernance locale : il présuppose un besoin d'agir sur le territoire, une initiative départementale à implémenter, et des « acteurs », c'est-à-dire un ensemble de personnes et d'identités qui ne se rattachent pas automatiquement au Département.

Les éléments qui permettent de comprendre et positionner la Bourse pour le Département se trouvent dans un contexte institutionnel et administratif, celui de la construction d'une politique jeunesse territorialisée. Petit à petit, suivant les actes successifs de décentralisation qui lui confèrent un rôle accru⁵⁶, les départements sont devenus à la fois territoires destinataires et acteurs de politiques publiques. En 2015, la loi NOTRe⁵⁷ a rebattu les cartes en supprimant la clause de compétence générale, freinant l'affirmation croissante des Conseils Généraux. Les départements font alors « face à une concurrence territoriale sévère. » (Ozouf-Marignier, 2020). Les nouvelles pratiques de l'action publique territoriale sont fondées sur « la culture du projet et du contrat », dans des approches intégrées des problèmes locaux, dans « une logique de projets négociés plus souvent avec les nouvelles intercommunalités ou avec les pays » (Ozouf-Marignier, op. cit.). Les Départements, tenus par le poids de l'action sociale dont ils sont chefs de files, doivent

⁵⁵ Règlement de la Bourse à projets jeunes du Département, 2024

⁵⁶ Acte I (1982-1986) et Acte II formé par les lois de 2003-2004 (Loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la République et loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales), et la loi MAPTAM (Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014)

⁵⁷ Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015

également composer avec l'affirmation des intercommunalités, par exemple dans notre cas avec une grande Métropole urbaine étudiante. Parallèlement à la décentralisation et à l'apparition des élus locaux en charge de la jeunesse, se développent les politiques locales de jeunesse sur des enjeux classiques (encadrement, loisir) ou transversaux (santé, social...). En 2017, la loi égalité-citoyenneté⁵⁸, notamment avec l'article 54, fait de la jeunesse l'objet d'un processus transversal de construction de l'action publique. La politique jeunesse devient un objet de gouvernance territoriale : « une situation « de coopération entre des autorités publiques, acteurs privés, associations, porteurs de projets et citoyens, qui [n'est] pas totalement [ordonnée] par la hiérarchie » (Pasquier et al., 2007) » (Moallic et Parisse, 2022b). Ce faisant, la loi de 2017 attribue le rôle de chef de file en matière de politiques jeunesse aux Conseils régionaux. Cela n'empêche pas, dans un contexte concurrentiel de répartition des compétences, et malgré la difficile détermination de la catégorie jeunesse, que notre Département veuille se positionner lui-même comme un acteur incontournable de la politique de jeunesse sur son territoire. D'une certaine manière, on peut dire que ce secteur des politiques Départementales est plutôt récent, en construction, et encore faiblement institutionnalisé. Pour mon analyse, je partirai du fait que cette politique n'est pas que le résultat de la stratégie du Département. Elle se développe certes en interne comme une politique sectorielle, ou transectorielle, sur un socle de pratiques et de dispositifs existants : décisions, contrats, instances et financements plus ou moins lisibles. Mais en externe, il existe également des précédents : des actions de partenariats ou de travail en commun plus ou moins formalisés.

Cette troisième partie vise donc à comprendre la Bourse à projets jeunes comme outil dans la mise en œuvre et la définition des orientations de la politique jeunesse sur les Territoires. Il s'agira d'analyser les stratégies et les interactions qui font la construction collective de l'action publique (Hassenteufel, 2011). Ce travail réalisé à partir des données disponibles a soulevé essentiellement des questions. Pour compléter cette approche, j'ai alors mobilisé un travail relatif à la prise en compte de la jeunesse et au niveau départemental (Moallic et Parisse, 2022a)⁵⁹. L'enquête conclut en 2021 que la politique jeunesse apparaît encore en construction, et intégrée notamment autour de trois enjeux globaux qui m'intéressent ici : transversalité, territorialisation, et coordination.

Dans un premier temps je présenterai les outils et supports du Département, ainsi que les ambitions des élus qui ont été formulées dans un souci de transversalité et d'une approche globale de la jeunesse. La politique jeunesse du Département⁶⁰ étant perçue comme une politique très volontariste (Moallic et Parisse, *op. cit.*) je montrerai qu'elle tend à s'appuyer sur l'image positive

⁵⁸ LOI n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté

⁵⁹ Réalisé pour l'INJEP par Maëlle Moallic et Jordan Parisse, il se base sur une enquête qualitative menée à distance sur deux départements, dont l'Isère où se déroule mon terrain. L'enquête évoque les positionnements des cadres internes au Département, en infra-territoire et en central (une chargée de mission que j'ai entretenue 4 ans après), sur la période 2016-2020 préalable au développement des contrats jeunesse sur l'ensemble des 13 Territoires

⁶⁰ Ainsi qu'elle se désigne en interne.

et symbolique de la jeunesse que peut caractériser la Bourse (3.1). Ensuite, partant du fait que l'un de ses enjeux est d'agir en proximité, je pourrai voir comment le Département réinterroge ses relations avec les structures jeunesse et les jeunes, les jeunes ; la nécessité du partenariat ne semblant pas remettre en cause l'idéal d'un contact direct avec les jeunes (3.2). Je terminerai par aborder rapidement la manière dont les échanges qui ont lieu pendant la Bourse, et sa mobilisation par les différents acteurs peut être le reflet d'enjeux parfois très différents, au croisement d'intérêts et besoins divers (3.3).

3.1 Une politique prise entre une approche globale et une image positive des jeunes

3.1.1 Les différentes instances et documents cadres pensés en transversalité

En 2016, la Direction enfance jeunesse et sports (DEJS) construit la politique jeunesse départementale, sur demande des élus, après la mise en lumière d'une absence de stratégie pour la jeunesse. C'est ainsi qu'est voté le Plan Jeunesse. En 2017, une convention cadre est élaborée, c'est le principal outil de gouvernance du Plan Jeunesse, elle est signée avec des partenaires du Département (Caf, services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, services de la PJJ, et associations d'envergure départementale travaillant sur différentes thématiques comme la prévention, le sport, l'éducation populaire, l'animation, l'insertion socio-professionnelle). Cette convention structure les CTJ : contrats territoriaux jeunesse, en donnant une gouvernance type et des plans d'action types. Le poste de chargée de mission créé et les instances de coordination sont localisés à la DEJS. La politique jeunesse est au départ envisagée dans une transversalité qui peut se référer, selon Francine Abadie, autant à la transsectorialité (prendre en compte la jeunesse dans chaque service de la collectivité), à l'intersectorialité (mise en commun des ressources de différents secteurs pour construire des projets ou actions pour la jeunesse), ou à l'interterritorialité, horizontale (regroupement de plusieurs territoires) ou verticale (association de différents niveaux d'action publique) (Abadie, 2019). Le Département a eu en 2016 « l'ambition de coordonner la politique jeunesse à l'échelle territoriale »⁶¹. Cinq ans après, la première convention cadre a été renouvelée, et le dernier Plan Jeunesse a l'intention d'assurer la fonction de pilotage et de renforcer la gouvernance de la politique jeunesse par le Département. La transversalité interne reste un objet à construire ou à développer, puisqu'il s'agit par exemple de décroiser les actions des différents services. Sur les territoires, le processus de contractualisation sera allégé et il est demandé de mener davantage d'actions concrètes. Selon le directeur du service jeunesse, et dans la ligne du dernier discours du Président du Conseil

⁶¹ Convention cadre relative à la mise en place de contrats territoriaux pour la jeunesse, 2017.

Départementale lors de ses vœux pour l'année 2024, la jeunesse doit être au cœur des politiques publiques, en « *fil rouge* » sur la fin du mandat.

3.1.2 Des difficultés à investir toute la jeunesse et ses problématiques

Au départ, l'ambition du Département porte sur une approche transversale et globale. Il faut, selon le directeur de la DEJS, « *réenchanter cette jeunesse, une jeunesse qui n'aurait que peu d'avenir* », « *la jeunesse a les clés, elle est en capacité de nous en dire quelque chose*.⁶² » On voit, et cela a été aussi remarqué dans l'enquête menée pour l'INJEP en 2021, que la volonté de la politique départementale est de saisir la jeunesse par un ensemble de thématiques ou de problématiques larges. La convention cadre donne des exemples de champ d'action très divers⁶³. « Les signataires s'accordent sur les enjeux transversaux ci-après : penser la jeunesse dans sa globalité (...); s'adresser à tous les jeunes et favoriser la mixité ; rendre lisible et accessible l'offre de services en direction des jeunes ; construire les projets avec les jeunes, les soutenir pour qu'ils soient force de proposition »⁶⁴. Malgré les ambitions et la diversité des actions possibles citées, les thématiques principales investies par le Département sont l'insertion, et la citoyenneté, dans une acceptation assez large et mal définie de cette dernière notion. Pour citer quelques exemples d'actions pilotées par la DEJS et en direction des jeunes 12 à 25 ans, il peut s'agir d'actions sportives, ou d'actions en direction des collégiens⁶⁵ - actions éducatives ou carte d'accès aux loisirs annuels. Il y a un appel à projets dit « structures jeunesse », qui est une subvention accordée sur projet adossée aux contrats territoriaux. Enfin, le Département déploie des actions de prévention ou des chantiers d'insertion. Ce sont des actions essentiellement menées et contractualisées avec des partenaires prestataires⁶⁶, menées en lien avec les services de solidarité des territoires. La transversalité quant à elle, reste encore à construire en proximité. Dans chaque Maison du département les services restent séparés (social, insertion, collège, jeunesse) et chacun s'adresse en central à son service de référence. Le Plan Jeunesse de 2016, support initial, nous dit vouloir globalement promouvoir la citoyenneté et l'engagement des jeunes, rapprocher les jeunes du monde professionnel et favoriser leur insertion. C'est en 2021, dans le contexte de la crise de la COVID-19, que se développe

⁶² Ibidem.

⁶³ Par exemple, « peuvent être investis ces champs : la promotion de la citoyenneté, de la laïcité et des engagements des jeunes ; l'éducation (accès aux savoirs, à la culture, numérique...); l'insertion sociale : emploi, logement, formation et mobilité ; l'accompagnement vers l'autonomie et l'accès aux droits ; la prévention des conduites à risques ; l'éducation artistique et culturelle ; l'accès à des loisirs de qualité et sécurisés ; l'accès aux soins ; la parentalité. »

⁶⁴ Convention cadre relative à la mise en place de contrats territoriaux pour la jeunesse, 2017.

⁶⁵ Moallic et Parisse (2022a) nous expliquent que cette présence majoritaire du public collégien est dû au fait que le Département étend d'abord ses compétences dans le prolongement de celles acquises auparavant. Les auteurs étendent ce phénomène à d'autres collectivités en référence à l'idée de « débordement des compétences » (idem).

⁶⁶ Sur le territoire de la Métropole, où se trouve le plus de jeunes et la majeure partie des étudiants, la compétence d'animation de la prévention spécialisée a d'ailleurs été attribuée à la collectivité d'agglomération.

particulièrement une attention à la jeunesse qui dépasse les actions sportives ou parascolaires des collégiens. Les budgets et les propositions d'actions sont alors augmentées.⁶⁷ Des recherches ont montré que la génération des jeunes avait particulièrement souffert de la crise sanitaire en 2020 et 2021, qui a renforcé chez les jeunes les tendances à l'œuvre structurant des inégalités intergénérationnelles et intragénérationnelles (Chevalier et al., 2021). Mais malgré les discours sur la prise en compte du mal-être ou des difficultés hétérogènes des jeunes, « les dispositifs (et leurs budgets associés) pilotés par le service jeunesse et sports répondent, dans leur majorité, à des enjeux d'accès aux loisirs et à la citoyenneté. » (Moalic et Parisse, 2022). Et selon ces auteurs il restait, en 2021, difficile de mélanger les publics jeunes des dispositifs d'insertion, les jeunes de l'ASE, et les jeunes collégiens des projets culturels ou sportifs.

3.1.3 L'image positive des jeunes comme outil démonstratif

C'est aussi en 2021 que naissent les deux appels à projets jeunesse. L'un en direction des structures, et l'autre, la Bourse, en direction des jeunes. Si l'enjeu était de construire des ponts entre la jeunesse qui relève des interventions d'une politique sociale, d'insertion ou de prévention, et la jeunesse d'une politique de citoyenneté et de loisirs, nous avons vu que l'appel à projets jeunes a plutôt été proposé sans prévoir une certaine mixité des publics jeunes et anticiper les freins à celle-ci, sans définir l'engagement ou la citoyenneté ; et il n'est pas conçu comme une politique sociale, organisée autour du principe de solidarité. La plupart des propositions d'outils concrets de politique jeunesse départementale, depuis les interventions éducatives dans les collèges, jusqu'à la Bourse, sont construites dans une logique de projet. Aux côtés du contrat, le projet est un élément central dans la territorialisation des politiques publiques, un mode de gouvernance qui mobilise, puisqu'il est censé s'ouvrir à tous les acteurs travaillant pour la jeunesse, quel que soit leur statut, planifie puisqu'il finance des résultats prévus dans le temps, ou est un outil de management de l'activité d'un ensemble de partenaires (Epstein, 2013 ; Pinson, 2020). On sait que l'appel à projet peut être restreint, sélectif, et peut structurer l'activité ou orienter les usages des structures qui y répondent (Breton 2014). De la même manière que la Bourse, dans sa forme, sélectionne et oriente l'activité des jeunes plus qu'elle ne répond à leurs besoins. L'hypothèse, c'est qu'il existe un besoin – réel, perçu ou imaginé - de rendre visible la jeunesse dans son aspect spécifiquement positif. Ainsi les élus et certains agents considèrent la Bourse comme un moyen de montrer des jeunes comme ressources, comme des personnes capables de s'engager dans des projets valorisés et valorisants pour eux ; et de montrer que l'institution les soutient.

« C'était l'idée de, on s'associe à la CAF et on montre qu'on est capable de porter un dispositif ensemble. On a un dispositif qui est visible. Qui est visible, qui est au communicant, et qui montre qu'on s'investit pour la jeunesse. Tu vois, mine de rien, c'était sorti de Covid (...) et à

⁶⁷ Rapport du Président, Délibération du 09/12/2021

ce moment-là, politiquement, c'était hyper important de s'afficher comme étant un acteur fort des politiques de jeunesse »

(Stéphanie, chargée de mission, Direction jeunesse du Département).

« Là il y a cette volonté de pouvoir proposer aux élus et aussi aux directeurs de territoire de, d'investir ces temps de jury, pour aussi prendre la mesure de cette dynamique-là. Je pense que quand on parle de politique jeunesse à un élu qui voit des jeunes porteurs de projet, il parle de la politique jeunesse autrement. »

(Virginie, chargée de mission Bourse à projets, Direction jeunesse du Département.)

On voit que si elle se positionne de manière globale au croisement de différents aspects et thématiques de la jeunesse, La Bourse vient plus éclairer une certaine jeunesse, qui aura été d'abord sélectionnée et accompagnée – comme je l'ai expliqué dans les parties précédentes. Mon hypothèse est que ce dispositif jeunesse n'a pas explicitement la mission de résoudre un problème défini, ni de répondre à un diagnostic précis, et ce malgré la volonté de l'institution de se positionner pour soutenir des jeunes reconnus comme victimes de la crise.

Conclusion de la partie 3.1

Ce dispositif de Bourse à projets est-il davantage une vitrine qu'un levier d'action ? Au vu des enjeux relatifs à la transversalité, à la contractualisation, à la prise d'une position de lead ou de coordination par le Département, on pourrait imaginer par certains aspects que la Bourse est un dispositif construit pour correspondre à ces enjeux. Cependant, à partir de mes observations des effets du dispositif et de l'interprétation que j'en ai faite, je peux dire qu'elle répond aussi à un enjeu de valorisation de la jeunesse, qui s'inscrit dans une démarche de communication. En 2024, pour le directeur et les chargées de mission de la DEJS, il faut renforcer la communication et la visibilité du Département et de ses actions jeunesse. Il faut aussi « favoriser l'interconnaissance et la construction d'actions communes », « poursuivre l'accompagnement des jeunes via de développement de l'aller-vers »⁶⁸. En ce sens, nous allons voir qu'elle est aussi envisagée comme outil pour rencontrer des jeunes, et agréger de manière locale et concrète des acteurs divers autour d'eux.

3.2 Entre un besoin de partenaires et un besoin de proximité avec la jeunesse

3.2.1 Un développement hétérogène en fonction des contextes territoriaux

« La jeunesse est une priorité départementale déployée au cœur des territoires [...]. Cette dernière permet de construire des partenariats forts et durables avec tous les acteurs engagés pour les jeunes, citoyens de demain. Ainsi, les contrats territoriaux jeunesse (CTJ) constituent désormais un maillage sur l'ensemble du territoire départemental, permettant de construire des projets

⁶⁸ Réunion des référents jeunesse du Département et de la DEJS, carnet d'observation, 30 janvier 2024.

locaux très opérationnels, en lien avec les différents partenaires. »⁶⁹. L'enjeu de la territorialisation est une « nécessaire prise en compte de particularités locales »⁷⁰. Pour se faire, la feuille de route est très large et le chemin volontairement peu balisé. En résultent de fortes disparités territoriales. D'abord avec un inégal investissement de la part des agents (Moallic et Parisse) : certains référents jeunesse s'investissant pleinement dans ce rôle d'animation locale, cependant qu'ailleurs la mission n'est pas attribuée, faute de temps ou de moyens. Il existe aussi une grande hétérogénéité des signataires et d'acteurs des CTJ : certains Territoires ont conduit des états des lieux participatifs engageant des prestations d'association ou cabinets, d'autres se sont adossés aux dispositifs de pilotage locaux (CTG, contrats des communautés de communes), et le nombre de signataires sur chaque territoire va de 3 à plus de 40. En 2021, « la mise en œuvre des programmes d'action contenus dans les CTJ apparaît [...] partielle. Les actions effectives semblent, en outre, essentiellement tournées vers un public déjà ciblé par les actions du conseil départemental. En ce sens, la démarche partenariale place ce dernier au centre du jeu d'acteurs et valorise sa position. » (Moallic et Parisse, 2022a). L'évaluation 2023 des CTJ montre très peu d'actions concrètes, et un état des lieux relatif à la qualité des partenariats actuels les et antérieurs aux contrats, le retour des agents dépeint des relations contrastées avec les partenaires locaux et institutionnels qui sont la base de la réussite des CTJ.

3.2.2 La proximité comme impératif de la politique jeunesse

Malgré ces résultats contrastés pour les agents, l'enjeu de proximité reste perçu comme essentiel pour la politique jeunesse.

« Ça nous fait aussi nous découvrir, pas des lacunes parce que les territoires ils sont ce qu'ils sont et il faut faire avec et essayer de faire faire au mieux. Après [...] le collège c'est l'endroit où ils sont tous là les jeunes, on sait que c'est là où il va falloir aller si on veut développer des choses. Il faut avoir de bonnes relations avec la principale pour permettre de de voir émerger des choses. [...] Je trouve ça un vrai atout ça d'avoir en fait tous nos services qui sont déconcentrés ça permet quand même d'avoir des relations vraiment de proximité »

(Vice-Présidente en charge de l'enfance, la famille, la jeunesse et les sports du Département)

Cette idée de gouverner les territoires en proximité rejoint précisément, comme nous l'explique Alain Faure, une idée de modernité et de citoyenneté renouvelée. Pour lui, la proximité et la participation des citoyens ou usagers c'est aussi un pouvoir attribué aux échelons de collectivités locales, censés booster la démocratie. « Cette citoyenneté territoriale repose sur l'idée que pour bien gouverner, il faut se situer au plus près des individus, en prise directe avec leurs attentes, leurs

⁶⁹ Introduction du Règlement de la Bourse à projets jeunes 2022.

⁷⁰ Convention cadre relative à la mise en place de contrats territoriaux pour la jeunesse, 2017.

besoins et leur imaginaire, et souvent en résistance avec les institutions » (Faure, 2020). Cela expliquerait le développement d'outils ayant pour objectif de contact direct avec ceux que le Département appelle les usagers, dans une démarche « qui argumente le renouveau démocratique par la proximité » (Faure, 2020), en marge, voire en contradiction, avec les formes de pouvoir exercées par les corps intermédiaires. On comprend alors comment s'imbriquent ici la rhétorique de la proximité, celle de la jeunesse et de l'engagement.

L'un des effets de ce mouvement d'infra-territorialisation est la structuration de postes de référents en proximité avec les jeunes, qui relèvent de métiers émergents de l'action publique en direction des jeunes. Selon Alexis Alamel et Marc Dumont, l'institutionnalisation de ces métiers s'opèrent à travers les formes de leur légitimité : « il apparaît que la construction de leur légitimité s'appréhende sous au moins trois angles : la distance plus ou moins grande des métiers par rapport aux publics jeunes, liée aux profils des postes et, ce faisant, leur capacité à se saisir des enjeux locaux de la jeunesse (que l'on qualifie de « légitimité de proximité ») ; leur expérience nouvelle dans le domaine plus général des jeunes autant que de certains segments de celles-ci (« légitimité de connaissance ») ; et, enfin, leur positionnement et les caractéristiques de leur poste et fonctions dans un organigramme et dans une gouvernance mouvante (« légitimité de rôle »). » (Alamel et Dumont, 2021). Ainsi, l'activité d'animation et d'accompagnement des jeunes de la part des référents jeunesse est pleinement investie dans le cadre de la Bourse sur les territoires où des projets sont déposés et les jeunes candidats sont nombreux.

« Donc ça a permis de recommuniquer en tout cas, d'aller chercher les gens en disant ouais, on a besoin de vous, est-ce que vous pouvez être porteurs de projets, enfin accompagnateur de projets, soit projets accompagnés, soit sur un premier accompagnement. On a essayé aussi de rassurer les associations en leur disant, peut-être que les jeunes n'ont pas besoin qu'il y ait un portage, de votre association, ou par votre commune, notamment au niveau du budget, mais peut-être qu'il y a besoin d'une première rencontre pour les aider à structurer leur projet, un premier point, et après charge à eux de poursuivre de manière autonome. C'est un peu le rôle aussi d'un référent jeunesse sur un territoire : c'est d'accompagner les projets, d'amener les jeunes à développer leur propres projets »

(Florent, référent jeunesse en Territoire du Département).

On voit par exemple ici que la Bourse permet à cet agent référent d'affirmer un positionnement, affirmant sa légitimité sous différentes formes : sa capacité à contacter et mobiliser les acteurs et à leur confier une tâche ; sa connaissance du besoin des jeunes et des techniques à déployer pour les aider dans ce dispositif ; l'affirmation de son rôle et de sa fonction auprès des usagers. De cette manière il prend aussi position dans une dimension importante de l'animation territoriale de proximité : la gestion du partenariat.

3.2.3 La mobilisation contrastée des acteurs locaux

Moallic et Parisse font remarquer que les évolutions du partenariat entre les associations de jeunesse et notre collectivité sont loin d'être spécifique à notre terrain. Selon eux, « dans les deux départements observés, le partenariat avec les associations d'éducation populaire structure historiquement la mise en œuvre des interventions dans les domaines de la citoyenneté et des loisirs. S'il constitue un levier central pour les services labellisés jeunesse, ce partenariat se caractérise par un certain nombre de recompositions qui se traduisent par une tendance à la réduction de la durée des conventions signées entre les associations et la collectivité, mais également par une mutation du type de financement » (2022b). De nombreuses recherches font état de ce qui est appelé le « développement des logiques de financement par appels à projets, au détriment des moyens de fonctionnement et de développement global des associations » (Tchernonog, 2012), et d'une évolution des rapports de construction collective des politiques de jeunesse, relative à un changement de doctrine : « on cible les politiques jeunesse et on spécialise des agents (loisirs, éducation, engagement, emploi), à la cogestion succède la contractualisation (conventions cadres ou d'objectifs, indicateurs), et on sépare le fond de la forme, en subventionnant de plus en plus par appel à projets (là où avant il y avait une reconnaissance forte et globale de la finalité éducatives des grandes fédérations). » (Besse et Porte, 2021). Ici, on observe un double mouvement. D'abord, dès 2015, l'exécutif a voulu rompre avec la tradition de la majorité précédente qui était plutôt de construire des politiques socio-éducatives en partenariat en finançant le fonctionnement et certains postes des associations d'éducation populaire d'envergure départementale. La logique a été mise en place dans ces mouvements est celle de l'appel à projets.

« Il n'y avait rien, c'était simplement le sport voilà. Non il y avait strictement rien, si ce n'est des aides au milieu associatif, au PIJ, voilà. Donc moi quand je suis arrivée j'ai rencontré toutes ces structures qui venaient chercher de l'argent de fonctionnement, et c'est vrai que ça a eu un parti pris quand même, du Département, de dire le fonctionnement pour beaucoup d'associations on arrête et on travaille sur de l'appel à projet. Et là c'est vrai qu'en rencontrant toutes ces structures on s'est dit y a y a un vrai intérêt à travailler avec la jeunesse. »

(Vice-Présidente en charge de l'enfance, la famille, la jeunesse et les sports du Département)

Ensuite, plus récemment, il y a eu la volonté exprimée de replacer la jeunesse locale au centre des partenariats. Alors, en proximité, la mise en œuvre de la politique jeunesse va ainsi dépendre de plusieurs facteurs. D'un côté de la capacité et possibilité réelle des agents du Département à accompagner des jeunes, à les rencontrer. Et d'un autre de la qualité du partenariat, des relations locales, des volontés – et capacités - des acteurs locaux, collectivités ou associations, à s'engager dans ces partenariats. Si on prend le cas des relations locales entre le département et la Caf : elles sont parfois conflictuelles ou inexistantes selon certains agents, bien que ces institutions soient des

partenaires « naturels » à l'échelon Départemental quand il s'agit de la jeunesse. Les contrats jeunesse du Conseil Départemental constituent pourtant les volets jeunesse des schémas départementaux aux familles et CTG qui sont les outils de pilotage concerté de la Caf. Entre la Caf et le Département, des disparités de fonctionnement ou d'organisation ont sans doute entériné le choix de séparer les financements de la Bourse à Projets Jeunes, entre les projets autonomes ou accompagnés. C'est en tout cas ce qui est annoncé. Mais cela a aussi l'effet de renforcer le positionnement du Département, qui ne finance plus que les jeunes se présentant sans professionnels, dans une logique de proximité avec l'utilisateur. Cela entretient, sinon un rapport flou, un positionnement ambigu auprès des structures.

Conclusion partie 3.2

Le département souhaite promouvoir une jeunesse active, qui devient autonome vis-à-vis de l'accompagnement. Les agents sont amenés à prodiguer cet accompagnement eux-mêmes, bien qu'il n'y ait pas de positionnement explicite en faveur de l'évolution des métiers de coordinateur ou chargé de développement territorial vers ceux de l'encadrement des jeunes. Il s'agit peut-être plus classiquement de développer une forme de rencontre, de lien direct entre les services publics et les jeunes. Une participation des usagers qui pourrait s'apparenter autant à une volonté démocratique et à un attachement au sens politique, qu'à une participation dite libérale qui consiste à ajuster l'action publique au plus près des usagers dans une perspective managériale d'efficacité (Beresford, 2022, in. Loncle et Rouyer, 2004).

En développant la Bourse comme un outil de positionnement au contact des jeunes, je me demande si le message renvoyé aux partenaires par les agents reste mobilisateur. Car le Département semble avoir besoin d'une assise locale et de partenaires travaillant avec des jeunes. Si la Bourse à projets est un outil d'animation du partenariat, il ne faut pas oublier qu'elle s'inscrit dans un contexte où les relations interindividuelles en définissent l'opérationnalité et la possibilité d'actions concrètes et communes. La dernière sous-partie évoquera comme exemple les différents enjeux relevés pour les participants qui s'engagent dans le dispositif de Bourse à projets, en ouvrant sur la possibilité de considérer la Bourse comme un outil de négociation et de co-construction.

3.3 Usages de l'outil, espaces d'engagement et de transformation

3.3.1 La Bourse au croisement de différents enjeux

L'appel à projets que constitue cette Bourse pour les jeunes se situe au croisement de plusieurs dynamiques propres, celles des élus, agents cadres de la collectivité, jeunes, accompagnateurs, coordinateurs intermédiaires. Dans mon enquête, par le recueil et l'analyse des données, j'ai porté une attention au sens qu'ils donnent à leur action, et à leurs attentes. Il s'en dégage des enjeux qui ont été formulés dans les discours, ou apparaissent dans les échanges ou

comportements des acteurs. J'ai considéré qu'il faut admettre une pluralité de rationalité chez les acteurs : « instrumentale, quand les acteurs cherchent à défendre leurs intérêts ; axiologique quand elle peut être associée à des valeurs et à des normes ; cognitive quand elle dépend de la perception que les acteurs ont de leur situation, mais aussi de leurs expériences passées, ou de leurs connaissances ; institutionnelle quand elle est influencée par les structures formelles et les règles qui concourent à contraindre les comportements » (Musselin, 2019). Sans les isoler les unes des autres, j'ai regroupé ici les différents enjeux.

D'abord, les jeunes, dans mes entretiens et l'analyse des projets proposés, révèlent des besoins ou velléités de vivre des expériences de mobilité, souvent internationale ou interculturelle, de développer des compétences mobilisables sur le marché du travail, et de financer l'émergence ponctuelle de projets culturels, artistiques ou solidaires qu'ils mènent le plus souvent au sein de collectifs dont ils font partie. Considérant les candidatures non abouties et tentatives d'obtenir la fameuse subvention, apparaissent de nombreux jeunes qui sollicitent une aide pour développer une activité entrepreneuriale ou professionnelle, et accéder à des biens qui vont les aider dans leur insertion - voiture, matériel professionnel, financement de formation. Ces dernières demandent concernent un public majoritairement âgé de plus de 16 ans, et si elles donnent lieu à un refus, c'est qu'elles peuvent être couvertes, selon les agents du Département, par d'autres dispositifs de politiques publiques, ou accompagnées par d'autres institutions. Ensuite, pour les structures jeunesse professionnelles, l'enjeu est éducatif : outiller les jeunes et de leur faire vivre l'expérience du projet comme un levier d'apprentissage. Il s'agit aussi de mobiliser les jeunes pour qu'ils participent aux actions et programmes habituellement menés par ces professionnels, que les jeunes s'engagent au sein de leur structure ; et de leur permettre de développer des projets plus ambitieux que s'ils avaient uniquement bénéficiés des moyens des structures ou des revenus de l'activité des jeunes – comme la vente de gâteaux ou les petits services de solidarité locale. On peut considérer que participer aux côtés des jeunes à ce dispositif de Bourse financé par la Caf et le Département, permet indirectement de financer une partie de leur activité que constitue les projets dans lesquels les jeunes s'engagent, sans toutefois financer directement le travail des animateurs qui accompagnent. Pour certaines structures, avoir ces espaces d'échange direct avec des financeurs tels que la Caf permet de valoriser la relation partenariale et faciliter ensuite l'accès à d'autres dispositifs de financement. Les enjeux et attentes pour les élus et agents du Département ont déjà été largement évoqués. Pour les référents jeunesse, comme pour les coordinateurs de proximité d'autres institutions - coordinateurs de CTG, responsable enfance-jeunesse de communauté de communes - la Bourse est pensée comme un moyen de rencontre de jeunes, et d'animation du partenariat avec des structures qui disposent des compétences d'animation et l'accès aux jeunes dont ils ne disposent pas eux-mêmes. Ce double enjeu a été évoqué précédemment, et la chargée de mission de la DEJS s'investit elle-même pleinement dans ces deux

missions d'accompagnement des jeunes et de mobilisation des professionnels sur les territoires lorsqu'ils ne sont pas présents pour le faire eux-mêmes.

Enfin, pour les agents de la Caf interrogés, la Bourse permet d'agir aux côtés des animateurs sur des projets concrets qui sortent du cadre habituel des conventions et financements. Le contact avec les structures d'animation jeunesse est déjà régulier, avec quelques disparités, les agents de la Caf étant plus ou moins « proches du terrain » selon les configurations territoriales. Avec la Bourse les agents peuvent définir les manières d'accompagner les jeunes, la méthodologie qui doit être développée par les structures : la Bourse est alors un moyen d'orienter et soutenir le travail des animateurs. Elle peut être considérée comme un outil financier supplémentaire pour développer la politique de la Caf par le biais des structures jeunesse.

3.3.2 Des négociations et ajustements autour de valeurs partagées ?

D'une certaine manière, je peux dire que le positionnement du Département auprès des jeunes ne lui appartient pas totalement, puisqu'en toute logique l'action publique locale est le fruit d'une construction collective, d'ailleurs plus ou moins négociée, ou maîtrisée par l'institution qui en est la principale instigatrice. Cela peut en partie expliquer de quelle manière les aspects qui relèvent de la communication, de la promotion de la jeunesse et de la visibilité – interne aux différents services départementaux et externes vis-à-vis des partenaires - sont fortement investis par le Département qui peut en contrôler les effets, en tout cas bien plus facilement que d'autres aspects de la Bourse – comme le sens et les résultats des projets, les usages détournés par les structures ou le type de public qui participe. L'hypothèse, est de considérer la Bourse comme un espace où se rencontrent et agissent des acteurs aux intérêts divers, et donc l'espace d'une possible construction d'un objet commun. Les nombreux réajustements de l'outil *in situ* montrent que c'est la confrontation de l'idée de financer les initiatives des jeunes au réel, qui pousse et oblige l'institution à se positionner plus finement, à préciser ses attentes, ses critères.

Pour citer un exemple, lors des jurys observés, des débats ont eu lieu. Les jurys ne sont pas qu'un lieu de rencontre et d'accompagnement des jeunes. Ils sont des lieux où peuvent se rencontrer des agents du Département et de la Caf, des élus de la majorité Départementale, des chargés de coopération de CTG locales, ou des informateurs jeunesse, qui sont aussi des partenaires associatifs ayant contractualisé avec le département. Ces acteurs donnent une appréciation des projets des jeunes, des manières dont les structures les ont accompagnés, du montant d'argent public attribué aux candidats. Il arrive alors que des désaccords apparaissent. Une directrice de territoire ayant été conviée à assister au jury a ainsi exprimé ses inquiétudes sur le règlement de la Bourse et ce qu'il permet de financer.

« Comment faire évoluer le règlement ou les jurys pour éviter les projets de voyage de type « consommation de loisirs » ? (J'ai cru comprendre que cette question n'est pas nouvelle).

Usuellement, il est demandé aux jeunes de rendre compte de leur projet et ainsi promouvoir le dispositif coup de pouce auprès de leurs amis, leurs proches ou les structures jeunesse locales. Dans le cas présent, nous étions assez gênés à l'idée que les jeunes présentent un diaporama avec leurs photos de vacances en vantant les mérites de la subvention du Département. L'idée n'étant pas de faire un appel d'air sur ce type de projet. Comme indiqué précédemment, si des ateliers de travail sont organisés, les partenaires [du territoire] sont intéressés pour contribuer. »⁷¹

Cet exemple illustre la manière dont l'expérience partagée, autour de l'imprévu, va être un support à la négociation. S'agissant d'un outil, ses formes que sont le règlement, la formulation des critères, la distribution des montants ou la Plateforme à remplir, sont des objets de discussion et d'accord collectif. Là où les chargés de missions de la Caf et du Département tentent de faire évoluer la Bourse chaque année en fonction de leurs expériences individuelles de terrain, il est demandé de formaliser des espaces de discussion où chaque acteur peut exprimer ses revendications. C'est ce qu'a souhaité par exemple un animateur jeunesse ayant participé aux jurys et critiqué la répartition des montants de subvention entre les jeunes et les structures accompagnatrices sur les autres appels à projet du Département.

Nous avons vu que les motivations sont diverses. Bien que convergeant autour de représentations similaires sur l'aspect positif et engageant que le projet peut avoir sur les jeunes, les différents acteurs construisent et défendent des enjeux propres. Puisque la Bourse pour les jeunes est l'outil de proximité qui leur permet de se rencontrer, elle peut devenir un endroit pour échanger, convaincre, construire sur les jeunes. En un sens, la Bourse à projets peut être le support de la construction d'une démarche labellisée jeunesse. À défaut d'être un outil spécifique et efficace de politique sociale, elle est aussi une expérimentation. Début 2024, le directeur du service a rappelé aux référents jeunesse des territoires les objectifs du Plan jeunesse qui venait de se renouveler, et notamment la volonté d'engager un « travail sur les valeurs partagées pour que les conventions soient plus fédératrices »⁷². La Bourse à Projets Jeunes n'est pas au départ un outil co-construit, promoteur de valeurs partagées par les différents acteurs. Mais dans son usage, dans l'implémentation et dans l'appropriation de l'outil, on retrouve des valeurs et des modes d'agir et de se représenter la jeunesse, le territoire, l'action des jeunes ou la méthodologie de projet qui sont bien des points communs entre les acteurs, malgré les enjeux propres parfois contradictoires ou conflictuels. La confrontation au réel, l'imprévu et le conflit, ouvrent des possibilités d'influence, de changement ou de construction collective négociée. De la dynamique institutionnelle aux pratiques réelles de terrain, il s'agit aussi de créditer les jeunes et les structures locales dans le rôle qu'elles

⁷¹ Échanges écrits lors du jury en territoire, Carnet d'observation, mai 2024.

⁷² Réunion des référents jeunesse du Département et de la DEJS, carnet d'observation, 30 janvier 2024.

se choisissent autant que de les enrôler. Si tant est que derrière les notions d'assise locale et de valeurs partagées se trouvent la possibilité d'un échange horizontal et d'une réelle prise en compte des enjeux propres à chacun : institutions, structures jeunesse, jeunes.

Conclusion générale

Ce travail est aussi un apprentissage, il est né d'une immersion en stage au Département, d'observations, d'étonnements et de « Pourquoi ? », qui m'ont spontanément permis de construire un mémoire dans une approche empirico-inductive. Le recueil de données est issu de la partie immersive et les questions de départ font un écho direct à mon expérience professionnelle, un peu à la manière d'une théorie de l'enquête de Dewey (Tievenaz, 2019). C'est ainsi que je me suis d'abord étonnée d'une très forte attente des professionnels des acteurs du Département en matière d'initiatives jeunesse. Tandis que d'autres éléments vécus sont venus nourrir ce premier étonnement. Il m'apparaissait au départ que la Bourse à Projets Jeunes, qui a été le dispositif support à ma réflexion, mettait en œuvre des croyances en certaines capacités intrinsèques de l'outil, et reflétait donc des logiques plus globales. Comme l'idée que communiquer de manière positive sur la jeunesse pourrait fonctionner comme outil activateur de changement, l'idée que les jeunes, tous les jeunes, sont spontanément créatifs et que tout le monde a forcément un projet à développer pour soi et pour les autres, l'idée que de s'adresser directement aux jeunes et aux partenaires, notamment avec un levier financier, est un moyen efficace de faire advenir de l'action, du mouvement, de montrer qu'il se passe quelque chose et que ce résultat à lui seul peut compter. Ces éléments de questionnements ont été l'occasion pour moi d'engager un travail de lecture et réflexion en sociologie de l'action publique et sociologie politique. J'ai tenté de saisir un peu plus l'action publique locale, dans laquelle j'étais prise momentanément, dans sa complexité. De comprendre en quoi les gestes qui créent les dispositifs portés par des institutions comme le Département sont pris dans des structures et des contraintes, et peuvent être le reflet de négociations, d'engagements collectives. Mon travail est passé par plusieurs étapes, en empruntant des outils d'analyse de la sociologie de l'action publique et de la sociologie politique. Depuis la complexité des actions et des résultats de la démarche, jusqu'aux normes référentielles de l'action publique en direction des jeunes, le choix du soutien aux initiatives jeunesse est le reflet de plusieurs dynamiques, selon mes résultats.

D'abord un outil, c'est ce qu'est ce dispositif : un moyen d'atteindre des résultats postulés a priori. Il est un objet à part entière qui n'a pas été construit de toutes pièces pour ce territoire ou ce public car il est issu d'un benchmarking et doit, en toute logique et comme ailleurs et auparavant, encourager l'autonomie, la créativité et l'engagement des jeunes sur leur territoire. Mais, soumis à l'usage des publics sollicités, cet outil d'appel à projets ne produit pas exactement ce pourquoi il était conçu. L'autonomie des jeunes reste un prérequis pour y répondre, évinçant de fait les publics les moins dotés des capacités nécessaires à la conception de projets. L'impact sur les territoires et en réalité un effet de communication et de nombreux jeunes veulent en outre financer des projets de mobilité via cette bourse. Le soutien direct aux jeunes reste dépendant de la médiation exercée

par les animateurs et les collectifs dans lesquels les jeunes s'engagent au préalable. L'utilisation du projet, de la méthodologie de projet, reste l'élément intangible du dispositif, fil conducteur que chaque acteur, du pilote interne au Département jusqu'au jeune qui candidate, s'approprie et comprend. Définir le *projet-jeunes* comme objet commun, pour interroger les pratiques de chacun sous l'angle d'un même modèle d'action, a permis de tisser des liens entre le travail politique des élus et agents, le travail éducatif et associatif, et une forme de l'engagement des jeunes. L'utilisation de la notion de référentiel d'action publique replace ce *projet* dans un contexte global dans lequel prendre l'initiative, l'organiser, la planifier, l'évaluer et la valoriser, c'est aussi le moyen de se former à réussir et s'insérer. Plus largement, et pour la question qui m'intéresse, à savoir le choix d'un tel outil pour la construction d'une politique jeunesse territoriale, le projet serait ici la norme-outil qui permet de déterminer et reconnaître les bons engagements, les bons partenariats, les bons comportements, il est une forme de langage commun.

En cela, le dispositif de bourse de financement des projets jeunes devient un instrument pour atteindre l'un des objectifs annoncés : outiller le développement en proximité d'une politique jeunesse territorialisée ; et ce davantage que pour mobiliser directement les jeunes dans des démarches d'engagement. Le Département développe ainsi un moyen supplémentaire de se positionner auprès des acteurs et institutions qui font partie des systèmes locaux concernés par les questions de jeunesse. Non sans poser quelques questions. Que ce soit celle de la qualité de la mobilisation et de l'enrôlement des structures, qui doivent intervenir plus ou moins discrètement dans la construction des projets des jeunes. Ou celle de la reconnaissance des besoins et aspirations des différents publics qui viennent chercher la Bourse, comme le besoin de mobilité internationale.

Le positionnement et les outils mobilisés par le Département ouvrent enfin, selon moi, des perspectives de questionnement. Pour en citer une, il peut s'agir de la place des jeunes dans la construction des politiques locales. Pas nouvelle, cette question reste un enjeu d'actualité pour l'institution dans laquelle j'ai été stagiaire. Ainsi c'est l'une des volontés sous-jacentes de la Bourse à projet – revendiquer la présence des jeunes au plus près de l'institution – comme d'autres démarches dites innovantes ou expérimentales du Département, notamment du reste de mes missions. Citons également le cas d'une expérimentation récente tournée vers l'animation de la rencontre entre des jeunes et des élus locaux dans les zones rurales du Département. La volonté de mobiliser ne serait-ce qu'un échantillon de jeunes dans la définition d'un projet de politique locale reste un objectif qui est présent, mais peu explicité, remis en cause ou discuté. Pourtant, au vu de mes résultats, on peut se demander si les fonctionnements et modes de faire des acteurs et institutions ne resteraient pas un frein. D'autres recherches ont mentionné par exemple le sens et les valeurs des objectifs comme un enjeu de mobilisation des jeunes dans la construction des politiques locales : « les objectifs ou les priorités de l'intégration [des politiques jeunesse] pourraient être courageusement inspirés par des questions de société où les jeunes se sentent

directement concernés. Par exemple, les questions liées à la digitalisation des politiques de jeunesse ou en lien avec le réchauffement climatique. De tels objectifs auraient le potentiel non seulement d'inspirer les jeunes, mais aussi d'engager de nouveaux partenaires. » (Kalala Mabuluki et Siurala, 2019). La question serait de savoir si l'engagement des institutions, au sens politique, aurait un effet plus engageant pour les jeunes, que l'appel du compromis sur un objet prétendument neutre tel que la méthodologie de projet. Ces questions et expérimentations auprès des jeunes peuvent aussi nourrir ou réinterroger les outils et dispositifs qui se développent au Département autour de la culture usager, notamment dans les démarches de modernisation de l'action publique.

Bibliographie

ABADIE Florence, « Les enjeux de la coordination des politiques de jeunesse », Cahiers de l'action, 2019, Vol. 54, n°2, p. 9-13.

ALAMEL Alexis, DUMONT Marc, « Les politiques métropolitaines de jeunesse à l'ère des réformes territoriales en France. Quelles nouvelles formes de professionnalisation de l'action publique ? » Agora débats/jeunesses, 2021, Vol. 89, n°3, p. 129-143.

BACOU Magalie, RAIBAUD Yves, Égalité et citoyenneté : que sont devenues les colonies de vacances ? La revue Foéven - Ressources éducatives, 2016, pp.61-63.

BECQUET Valérie, STUPPIA Paolo, « Inciter les jeunes à être utiles : un engagement rentable », *Géopolitique de la jeunesse*, 2021a, p. 141-158.

BECQUET Valérie, STUPPIA Paolo, « Des institutions qui parlent d'engagement », *Géopolitique de la jeunesse*, 2021b, p. 109-125.

BESSE Laurent, PORTE Emmanuel, « Repères sur les enjeux socio-économiques dans l'éducation populaire en France », in RENAULT-TINACCI (dir.), *Les modèles socio-économiques des associations : spécificités et approches plurielles*, INJEP, La Documentation Française, 2021, pp. 51-66

BEZES Philippe, « État, experts et savoirs néo-managériaux. Les producteurs et diffuseurs du New Public Management en France depuis les années 1970 », Actes de la recherche en sciences sociales, 2012, Vol. 193, n°3, p. 16-37.

BOLTANSKI Luc, CHIAPELLO Ève, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Nouvelle éd. Paris : Gallimard, 2011.

BOUTINET Jean-Pierre, « Liminaire : du concept au paradigme », *Anthropologie du projet*, Presses Universitaires de France, 2012. p. 1-9.

BRETON Éléonor, « Répondre à l'appel (à projets). Récits d'un apprentissage silencieux des normes de l'action publique patrimoniale », Politix, 2014, Vol. 105, n°1, p. 213-232.

CARREL Marion, « Injonction participative ou empowerment ? Les enjeux de la participation », Vie sociale, 2017. Vol. 19, n°3, p. 27-34.

CHEVALIER Tom, LONCLE Patricia, PEUGNY Camille, « Vers une "génération Covid" ? Synthèse de la situation des jeunes en France », in DUVOUS N., Lelièvre M. (dir.), *La pauvreté démultipliée. Dimensions, processus et réponses*, 2021.

CICCHELLI Vincent, « Société des savoirs et production sociologique : l'exemple de la jeunesse ». Histoire@Politique, 17 juin 2011, Vol. 14, n°2, p. 97-110.

CICCHELLI Vincent, « Politiques de soutien à l'autonomie. Quinze ans de préconisations inabouties », *Politiques de jeunesse : le grand malentendu*, Champ social, 2012, p. 65-81.

CLECH Pauline, Partir en « colo » et revenir changé ? Enquête sur la socialisation juvénile lors de vacances encadrées, INJEP, 2020.

- COMMAILLE Jacques, « Sociologie de l'action publique », *Dictionnaire des politiques publiques*, Presses de Sciences Po, 2019. p. 576-584.
- COTTIN-MARX Simon, « III. Les relations entre associations et pouvoirs publics », *Sociologie du monde associatif*, La Découverte, 2019, p. 45-69.
- DEMAZIÈRE Didier, « L'entretien biographique comme interaction négociations, contre-interprétations, ajustements de sens », *Langage et société*, 2008, Vol. 123, n°1, p. 15-35.
- DE SINGLY François, « Penser autrement la jeunesse », *Lien social et politique*, 2000. n°43, p. 9-21.
- EPSTEIN Renaud, « Politiques territoriales : ce que les appels à projets font aux démarches de projet », *La Revue Tocqueville*, 2013, Vol. 34, n°2, p. 91-102.
- FAURE Alain, « Action publique territoriale ». In : *Dictionnaire des politiques territoriales*, Presses de Sciences Po, 2020. p. 29-34.
- GALLAND Olivier, LAZAR Marc, *Une jeunesse plurielle, enquête auprès des 18-24 ans*, Institut Montaigne, 2022.
- GALICHET F. « L'autonomie : idéal ou idéologie ? », in LONCLE Patricia (Dir.) et COROND Maurice (Coord.), *Usages et pratiques de l'autonomie. Décoder pour agir*, L'Harmattan, 2014.
- HASSENTEUFEL Patrick, « Chapitre 5 - L'action publique comme construction collective d'acteurs en interaction », *Sociologie politique : l'action publique*, Armand Colin, 2011. p. 115-156.
- HBILA Chafik, « Quand les normes d'action publique produisent des professionnels : le cas des "référents jeunesse" », in : *Des professionnels pour les jeunes*, Champ social, 2021. p. 213-232.
- KALALA MABULUKI Etch, SIURALA Lasse, « « Politiques intégrées de jeunesse » : difficultés et leviers d'action: », *Cahiers de l'action*, 2019. Vol. N° 54, n°2, p. 95-100.
- LABADIE Francine, « Politiques locales de jeunesse et territorialisation de l'action publique », *Agora débats/jeunesses*, 2007, Vol. 43, n°1, p. 30-43.
- LABADIE Francine, « L'évolution de la catégorie jeune dans l'action publique depuis vingt-cinq ans », *Revue des politiques sociales et familiales*, 2001, Vol. 65, n°1, p. 19-29.
- LASCOURMES Pierre, LE GALÈS Patrick, *Sociologie de l'action publique*, Armand Colin, 2018.
- LE GALÈS Patrick, SUREL Yves, « Sociologie politique de l'action publique. Le moment du référentiel », *Revue française de science politique*, 2021, Vol. 71, n°5-6, p. 809-826.
- LEBON Francis, « L'éducation populaire et l'animation : un objet pour la sociologie de l'éducation », *Carrefours de l'éducation*, 2021a, Vol. 52, n°2, p. 279-303.
- LEBON Francis, « Travailler avec les jeunes : "problèmes", loisirs et enjeux scolaires », in : *Des professionnels pour les jeunes*, Champ social, 2021b, p. 53-69.
- LESAUNIER Brice, GAVARINI Laurence (Dir.), LE ROY Caroline, « L'accompagnement, l'évaluation et la reconnaissance des porteurs de projets », *Cahiers de l'action*, 2011, Vol. 33, n°3, p. 59-72.
- LONCLE Patricia, « La jeunesse au local : sociologie des systèmes locaux d'action publique », *Sociologie*, 2011, Vol. 2, n°2, p. 129-147.

- LONCLE Patricia, MUNIGLIA Virginie, « Les catégorisations de la jeunesse en Europe au regard de l'action publique », *Informations sociales*, 2011, Vol. 165-166, n°3-4, p. 120-127.
- LONCLE Patricia, ROUYER Alice, « La participation des usagers : un enjeu de l'action publique locale », *Revue française des affaires sociales*, 2004. n°4, p. 133-154.
- MAUNAYE Emmanuelle, POISSON Francez, « L'action collective des adolescents : premiers pas d'entrepreneurs ? », *Agora débats/jeunesses*, 2017, Vol. 75, n°1, p. 89-101.
- MAUREL Christian, *Éducation populaire et puissance d'agir: les processus culturels de l'émancipation*, L'Harmattan, 2010. 241.
- MOALIC Maëlle, PARISSÉ Jordan, *Les politiques de jeunesse des conseils départementaux. Une analyse croisée de deux monographies de terrain*, INJEP, Notes & rapports/rapport d'étude, 2022a.
- MOALIC Maëlle, PARISSÉ Jordan, *Les politiques de jeunesse des conseils régionaux. Politiques sectorielles, dynamiques transversales et gouvernance partenariale*, INJEP, Notes & rapports/rapport d'étude, 2022b.
- MULLER Pierre, « L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique », *Revue française de science politique*, 2000, Vol. 50, n°2, p. 189-208.
- MULLER Pierre, « Chapitre III. Expliquer le changement : l'analyse cognitive des politiques publiques », Presses Universitaires de France, 2018. p. 50-86.
- MUSSELIN C. « Approche organisationnelle ». In : *Dictionnaire des politiques publiques* [En ligne]. Paris : Presses de Sciences Po, 2019. p. 68-81. Disponible sur : <<https://doi.org/10.3917/scpo.bouss.2019.01.0068>> (consulté le 18 février 2024) ISBN : 978-2-7246-2511-0.
- MUSSELIN Christine, BEZES Philippe, « Chapitre 5 / Le new public management. Entre rationalisation et marchandisation ? ». In : *Une French touch dans l'analyse des politiques publiques ?*, Presses de Sciences Po, 2015, p. 125-152.
- NEZ Héloïse, « La professionnalisation et la politisation par la participation. Trajectoires d'individus et de collectifs à Paris et Cordoue », *Revue internationale de politique comparée*, 2013, Vol. 20, n°4, p. 29-53.
- NOUVELOT Marie-Odile, « Quelques éléments de compréhension pour approfondir la notion d'initiative », *Revue Pour*, 2011, Vol. 211, n°4, p. 35-42.
- OZOUF-MARIGNIER Marie-Vic, « Département », In : *Dictionnaire des politiques territoriales*, Presses de Sciences Po, 2020. p. 147-153.
- PESLE Manon, *La petite fabrique de l'action éducative : ethnographie métropolitaine*, Thèse de doctorat, Université Grenoble Alpes (ComUE), 2016.
- PINSON Gilles, « Projet ». In : *Dictionnaire des politiques territoriales*, Presses de Sciences Po, 2020, p. 448-453.
- PORTE Emmanuel, « L'éducation populaire en France », INJEP *Fiches repères*, 2019.
- PROUTEAU Lionel, TCHERNONOG Vivianne, *Les modèles socio-économiques des associations : une approche quantitative descriptive et exploratoire*, in RENAULT-TINACCI (dir.), *Les modèles*

socio-économiques des associations : spécificités et approches plurielles, INJEP, La Documentation Française, 2021, pp.89-108.

RAMOS Elsa, « Le processus d'autonomisation des jeunes », Cahiers de l'action, 2011, Vol. 31, n°1, p. 11-20.

RENAULT-TINACCI Mathilde, *Les modèles socio-économiques des associations : spécificités et approches plurielles*, la Documentation française, 2021.

RICHEZ Jean-Claude, « Cinq contributions autour de la question de la participation des jeunes », Document de travail, INJEP, Paris, mars 2012.

RIZET Stéphanie, « Jeunes mineurs en associations : quel impact sur leurs parcours ? », Cahiers de l'action, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, 2010, n° 28.

SUREL Yves, « Idées, intérêts, institutions dans l'analyse des politiques publiques », Chronique « politiques publiques », *Pouvoirs* n°87 - L'extrême droite en Europe - novembre 1998 - p.161-178

THIEVENAZ Joris, "La théorie de l'enquête de John Dewey : actualité en sciences de l'éducation et de la formation", *Recherche et formation*, 92, 2019, 9-17.

VERZAT Caroline, TRINDADE-CHADEAU Angélica, TOUTAIN Olivier, « Introduction. Promesses et réalités de l'entrepreneuriat des jeunes », *Agora débats/jeunesses*, 2017a, Vol. 75, n°1, p. 57-72.

VANDENECKHOUTTE

Marion

13 septembre 2024

MASTER ENJEU

Promotion 2024

Outiller une politique jeunesse départementale par le projet : l'exemple d'un dispositif de soutien aux initiatives des 12-25 ans

PARTENARIAT UNIVERSITAIRE :

Résumé :

Depuis 2021, trois ans après les premiers engagements du Département en faveur de la construction d'une politique jeunesse transversale, la collectivité développe en partenariat avec la Caf du territoire une Bourse à projets à destination des 12-25 ans. Ce mémoire vise à effectuer l'analyse socio-politique de ce dispositif local de politique jeunesse. Il s'agit de dégager, à travers le discours et l'expérience des différents protagonistes, les objectifs, la trajectoire, le positionnement – qu'ils soit symbolique ou travaillé dans la réalité d'un système local - du Département auprès des jeunes et des structures de son territoire. Financer les projets des jeunes permettrait de rendre ces derniers autonomes, de transformer les territoires, de mobiliser les acteurs pour construire la politique jeunesse. Dans la mise en œuvre du dispositif, ces effets ne sont en fait pas vraiment atteints. En réalité ce choix de soutenir le projet renverrait plutôt à une image de la jeunesse positive mais fantasmée, au projet comme outil et objet de promotion de cette jeunesse et d'une certaine vision du monde. Pour le public - jeunes, structures accompagnatrices, partenaires - la volonté de positionnement du Département donne lieu à des ajustements. En cela la construction des politiques jeunesse est un enjeu sur lequel le Département souhaite prendre la main par des moyens communicationnels, organisationnels, et symboliques. La Bourse à projets jeunesse serait alors un outil qui traduit la volonté de mobiliser des agents dans une animation de proximité qui s'adresse directement aux jeunes, dans un rapport différent à la médiation habituellement exercée avec les animateurs jeunesse et de prévention.

Mots clés :

Politiques jeunesse territorialisées, projet, Département, initiative jeunesse

L'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les mémoires : ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.